

# ETUDE AGRICOLE PAYS DE SAINT-MALO

Diagnostic

Avril 2014



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ILLE-ET-VILAINE





# SOMMAIRE

---

<b>Avant-propos</b>	p.1	3.3 Les emplois liés à l'agriculture...	p.37
		3.4 Les femmes en agriculture...	p.43
<b>Partie 1 – Contexte territorial et politique...</b>	<b>p.3 à 8</b>	3.5 L'emploi partagé et l'organisation collective du travail...	p.45
1.1 Le Pays de Saint-Malo un territoire à l'interface de la terre et de la mer...	p.3	3.6 L'âge des actifs...	p.47
1.2 Le contexte politique régional et départemental	p.5	3.7 L'installation...	p.51
		3.8 La transmission des exploitations...	p.55
		3.9 La formation et les compétences des actifs...	p.59
		3.10 La santé en agriculture	p.63
<b>Partie 2 – Place de l'agriculture dans la gestion de l'espace...</b>	<b>p.9 à 26</b>	<b>Partie 4 – Systèmes de productions et débouchés...</b>	<b>p.67 à 106</b>
2.1 L'occupation de l'espace...	p.9	4.1 Les sols, le climat et le potentiel agronomique des sols...	p.63
2.2 L'évolution de la surface agricole...	p.13	4.2 Les productions animales et végétales à partir des OTEX...	p.73
2.3 L'évolution de la consommation foncière...	p.17	4.3 Les productions animales...	p.77
2.4 Le marché foncier...	p.19	4.4 La filière légumes...	p.81
2.5 Le parcellaire et l'intercommunalité des terres...	p.23	4.5 La Politique Agricole Commune...	p.85
		4.6 Les démarches qualité...	p.89
<b>Partie 3 – Démographie et renouvellement dans les exploitations...</b>	<b>p.27 à 66</b>	4.7 L'économie de proximité et la diversification...	p.93
3.1 Les exploitations agricoles – nombre et évolution...	p.27		
3.2 Le statut juridique et la taille des exploitations...	p.33		

4.8 Les industries agroalimentaires...	p.97
4.9 Les acteurs au service de l'agriculture...	p.101
4.10 La rémunération en agriculture...	p.103

**Partie 5 – Agriculture et gestion environnementale et paysagère du territoire... p.107 à 136**

5.1 La qualité de l'eau...	p.107
5.2 Les protections environnementales et paysagères...	p.111
5.3 Les autres actions de l'agriculture en faveur de l'environnement...	p.113
5.4 La consommation et les économies d'énergies...	p.117
5.5 La production d'énergie...	p.119
5.6 Le bocage – la préservation d'une ressource...	p.123
5.7 La valorisation des co-produits et sous-produits issus de l'agriculture...	p.129
5.8 La valorisation des co-produits issus des collectivités et entreprises...	p.133

**Partie 6 – Agriculture et rapport à la société... p.137 à 142**

6.1 L'agriculture et sa vision extérieure...	p.137
6.2 L'implication dans la vie locale...	p.139
6.3 La triple performance...	p.141

**Définitions... p.143**

**Enjeux agricoles identifiés suite au diagnostic... p.147**

**Analyse des enjeux agricoles suite aux réunions intercommunales... p.158**

**Analyse cartographique des zones à enjeux de développement dans le SCoT... p.153**

# Avant-propos

Suite à une commande du Pays de Saint-Malo, une étude agricole a été réalisée sur l'ensemble des 5 EPCI que sont les territoires :

- de la Côte d'émeraude
- de Saint-Malo agglomération
- du Pays de Dol de Bretagne
- de la Baie du Mont St Michel
- de la Bretagne Romantique

Elle a été rédigée avec le souci d'aborder l'ensemble des questions qui concerne les activités de l'agriculture à la fois riche, plurielle et complexe.

Deux impératifs ont guidé son élaboration :

- la volonté de partager progressivement les données dans le cadre d'un comité de pilotage, afin d'en faciliter la compréhension et de suivre l'évolution des travaux.
- l'ambition partagée de faire de cette étude un diagnostic-support de travail en amont de l'élaboration du Scot.

En premier lieu, le diagnostic est proposé en six thématiques :

- Le contexte territorial et politique
- L'occupation de l'espace par l'agriculture
- Les structures agricoles et ses actifs
- Le poids de l'économie agricole et ses débouchés
- Les actions de l'agriculture en faveur de l'environnement
- Les représentations et implications de la profession

Chaque partie s'appuie sur un état des lieux avec un rappel des enjeux fonciers dès qu'un lien est possible.

Dans un second temps, les enjeux définis en réunions locales entre élus et agriculteurs sont présentés en thématiques avec des focus sur plusieurs secteurs du territoire.

Les pôles urbains et sites relais définis dans le SCoT, comme secteur à enjeux de développement sont ensuite détaillés avec les principaux chiffres sur le parcellaire agricole.

Enfin l'atlas cartographique, en annexe, qui constitue le document indissociable d'une lecture croisée et explicite de l'étude.

*Pour faciliter le cheminement du lecteur, des thématiques numérotées permettent un repérage aisé dans le corps du diagnostic.*

*Des définitions sont précisées en bas de page ou rappelées en annexe.*

*Dans la suite du document, les intercommunalités sont parfois identifiées par abréviations ainsi : (une couleur est attribuée à chaque intercommunalité)*

- **DOL** pour la communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne ;
- **BR** pour la communauté de communes de la Bretagne Romantique ;
- **CE** pour la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ;
- **BSM** pour la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel et des Portes de Bretagne ;
- **SMA** pour Saint-Malo Agglomération.



# PARTIE 1

---

## Contexte territorial et politique



## 1.1 Le Pays de Saint-Malo, un territoire à l'interface de la terre et de la mer

Le Pays de Saint-Malo a la particularité de s'étendre sur deux départements, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Il se compose de 5 intercommunalités qui regroupent 74 communes<sup>1</sup>. La majeure partie de son territoire est en Ille-et-Vilaine (70 communes) et il est le seul Pays de ce département à avoir une façade maritime et estuarienne.

Cette configuration en fait un territoire très diversifié, mêlant des activités agricoles et maritimes. Son territoire agricole est lui aussi singulier par la diversité des productions en place.

Pour comprendre l'environnement agricole du Pays, il convient de rappeler les principales données de comparaison entre le Pays, le département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne.

### Chiffres clés du Pays

**74 communes**

**5 intercommunalités**

**146,2 habitants/km<sup>2</sup> en 2011**

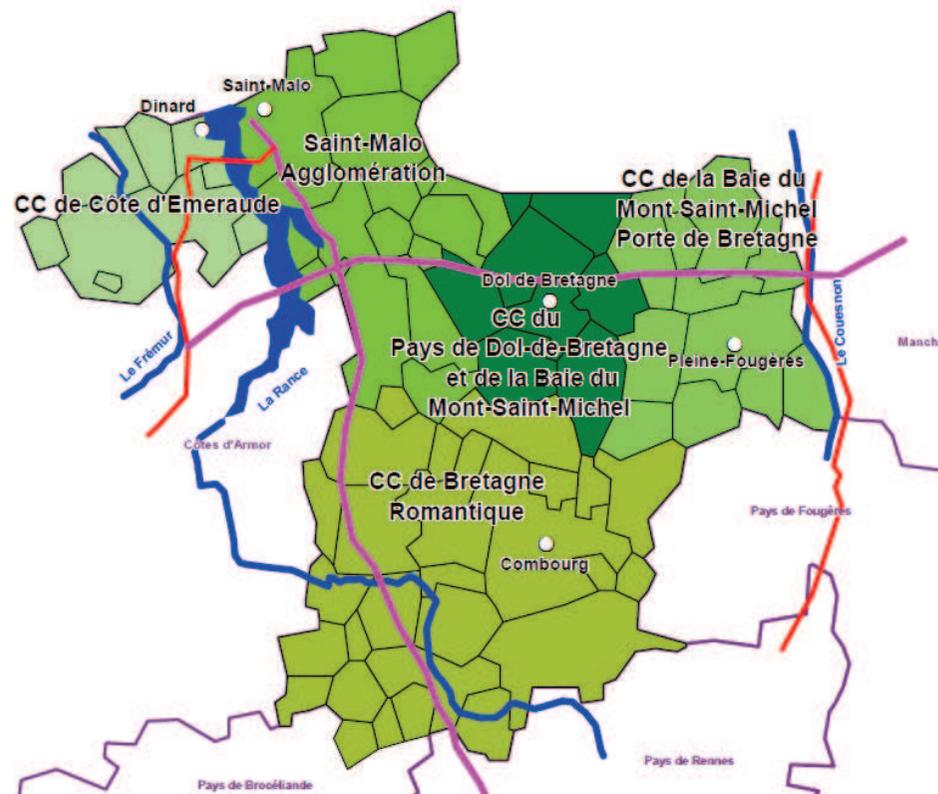
**(142,1 hbt/km<sup>2</sup> en 2006)**

### ■ Un territoire d'élevage et de cultures

L'Ille-et-Vilaine est le premier département laitier français et le premier département producteur de veaux. Il occupe également respectivement la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place des départements pour la

production de gros bovins et de viande porcine.

Le Pays de Saint-Malo se caractérise, comme le département, par une production laitière dominante. En revanche, il se différencie, dans sa partie nord, par des productions végétales : céréales et légumes.



### ■ Un territoire qui accueille de la population

Le Pays accueille proportionnellement un peu plus de population par rapport à la superficie de son territoire, en comparaison avec l'Ille-et-Vilaine ou la Bretagne. Pour autant, la croissance de sa population est moins importante que celle observée à l'échelle départementale et régionale.

La surface agricole utile des exploitations est au contraire légèrement inférieure proportionnellement à la superficie occupée sur le département.

<sup>1</sup> Depuis le 01/01/2014, les communes de Cardroc, St-Brieuc-des-Iffs et les Iffs ont rejoint la communauté de communes de la Bretagne Romantique.

## Evolution de la population et des surfaces agricoles sur le Pays, le Département et la Région

	Pays			Ille-et-Vilaine	Région
	Total	% du 35	% de la Région		
<b>Population municipale 2011<sup>2</sup></b> en	<b>164 750</b>	16,5%	5,12%	996 439	3 2177 67
<b>Evolution annuelle de la population depuis 2006</b>	<b>+ 2,9%</b>	/	/	+ 5,4%	+ 4%
<b>SAU des exploitations en 2010</b>	<b>67 704</b>	15,1%	4,1%	446 381	1 638 228
<b>Superficie du territoire en ha</b>	<b>112 688</b>	15,7% <sup>3</sup>	4,1%	685 218	2 750 667

## Evolution de la population par intercommunalité

	Population municipale 2011	Evolution annuelle de la population depuis 2006
<b>BSM</b>	<b>8 480</b>	7,3%
<b>CE</b>	<b>29 097</b>	4,2%
<b>DOL</b>	<b>14 476</b>	10,4%
<b>BR</b>	<b>33 000</b>	13%
<b>SMA</b>	<b>79 697</b>	-2,8%

L'évolution de la population sur la période observée entre 2006-2011 montre une disparité entre les 5 intercommunalités. L'agglomération malouine a perdu des habitants et ce sont les territoires les plus en retrait du littoral qui ont accueilli le plus de population.

### ■ Une terre d'emploi agricole

Le Pays de Saint-Malo accueille non seulement de la population mais il est également pourvoyeur de nombreux emplois agricoles. Plusieurs corps de métiers sont concernés, de l'exploitant agricole aux industries agro-alimentaires. En effet l'économie agricole locale est composée d'emplois directs dans la filière mais également de nombreux emplois indirects liés à l'activité.

### Et le foncier agricole ?

La population augmente progressivement. Son accueil implique la création d'habitations, d'infrastructures et de services et donc la consommation de foncier agricole. Même si la baisse des surfaces agricoles ne peut pas être imputée seulement à la croissance démographique, cette dernière est importante dans les espaces les plus ruraux du territoire, et donc là où les espaces agricoles sont les plus denses. En effet, jusqu'ici le développement s'est plutôt déroulé en extension.

<sup>2</sup> Population municipale en vigueur au 1er janvier 2014, recensement 2011

<sup>3</sup> Ne sont pas pris en compte pour ce calcul les 4 communes du département des Côtes-d'Armor

## 1.2 Le contexte politique régional et départemental

Il s'agit là d'une présentation du contexte régional et départemental. Une explication plus particulière sur la politique agricole commune (PAC) et sa déclinaison sur le territoire est apportée en fin de partie 4.

### ■ Les politiques agricoles régionales

#### LE PLAN AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE REGIONAL (PAAR)

Validé en décembre 2010 par le Préfet de région Bretagne, ce projet trace des perspectives aux secteurs agricole et agroalimentaire bretons. D'importants moyens sont mobilisés pour répondre aux orientations suivantes :

- Inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les grands enjeux de société ;
- Renforcer la compétitivité du secteur agricole ;
- Accroître la valeur ajoutée de la chaîne agroalimentaire ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (État, collectivités, professionnels) afin d'anticiper les évolutions et l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire.

Ces quatre axes d'orientation sont déclinés en un plan d'actions dont la mise en œuvre fait l'objet d'évaluations régulières. Ainsi, l'évaluation rendue publique en février 2012 faisait état, par exemple :

- du traitement de 200 dossiers d'accompagnement des agriculteurs en difficulté ;
- de la réduction du délai d'instruction des dossiers administratifs, notamment en ce qui concerne les dossiers installations classées en élevage ;
- de la constitution d'un groupe régional de réflexion sur la PAC Post 2013 ;
- du renforcement des actions d'amélioration des conditions de travail dans le secteur agricole et agroalimentaire, en

particulier pour limiter les Troubles Musculo squelettiques (TMS) ;

- de l'amélioration du parc bâtiment grâce aux aides pour la mise aux normes bien-être (667 projets aidés) et aux soutiens apportés à travers le plan de performance énergétique (507 dossiers et une aide globale de 5,9 M€) ;
- d'actions de développement de l'agriculture biologique, des filières qualité ont été encouragées (plus de 4% de la surface en bio).

#### "POUR UNE NOUVELLE ALLIANCE AGRICOLE EN BRETAGNE" (CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE)

La région Bretagne, à l'issue d'une consultation de la population organisée de décembre 2010 à juin 2011, a mis en avant des enjeux de long terme pour l'agriculture bretonne : l'évolution vers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement, l'implication des territoires et de la population, la qualité des produits, l'amélioration des revenus des agriculteurs, l'installation et le maintien de l'emploi dans l'agriculture.

En conséquence, elle a choisi de réorganiser sa politique d'accompagnement agricole autour de six axes :

- Renforcer les actions d'aménagement rural et d'utilisation raisonnée du foncier ;
- Renouveler les générations dans l'agriculture ;
- Promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations ;
- Améliorer la viabilité des filières de production agricoles ;
- Développer le lien entre territoire et agriculture ;
- Former tout au long de la vie pour favoriser l'avenir de l'agriculture bretonne.

Ces six axes sont développés en un plan d'actions de 56 mesures. Parmi les actions particulièrement mises en avant, le Vice-Président du Conseil régional chargé de l'agriculture et l'agroalimentaire, Michel Morin, cite notamment le renforcement des aides à l'installation, y compris pour les porteurs de projet de plus de 40 ans, le Pass'Bio mis en place pour accompagner la conversion en agriculture biologique, le plan Biogaz dont l'objectif est d'accompagner les projets de méthanisation, ou encore des actions

pour une meilleure gestion du foncier et le développement de l'autonomie énergétique et protéinique dans les exploitations.

## ■ Les politiques agricoles départementales et le contrôle des structures

L'article L.313-1 du code rural prévoit que le Préfet du département élabore, après consultation de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA\*), un projet agricole départemental (PAD\*). Ce projet détermine les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation dans le département.

Le projet agricole départemental porte sur la période 2012-2014 en Ille-et-Vilaine. Il s'inscrit dans le cadre défini par le PAAR. Il s'accompagne d'un indicateur dénommé Excédent Brut d'Exploitation standard par unité de travail agricole (EBE standard/UTA). Cet indicateur permet de définir la dimension économique de l'exploitation, en fonction du cheptel détenu et des surfaces exploitées. Exprimé en €/actif, il permet de comparer les exploitations entre elles indépendamment de leurs productions. Cet indicateur est utilisé en tant que critère général pour l'attribution d'aides individuelles, de références de production ou encore de droits à aide. Il permet de comparer les candidatures concurrentes dans le cadre du contrôle des structures.

### AMBITIONS ET OBJECTIFS DU PAD\* D'ILLE-ET-VILAINE

Le PAD d'Ille-et-Vilaine défend quatre ambitions :

- promouvoir une agriculture basée sur l'élevage, acteur important de l'enjeu alimentaire à venir tant en terme de qualité que de quantité,
- développer une agriculture viable, rentable, qui procure un revenu décent et pérenne aux producteurs et s'appuie sur une répartition équitable de la valeur ajoutée,
- promouvoir une agriculture professionnelle maintenant ses actifs, créatrice d'emplois et exercée par des agriculteurs formés à la gestion d'entreprise,

- développer une agriculture innovante, diversifiée, s'appropriant les grands enjeux de la société et présente sur l'ensemble du territoire.

### QUATRE ORIENTATIONS STRATEGIQUES TRADUISENT CES AMBITIONS :

- A - Développer des filières agricoles et agroalimentaires performantes, compétitives et pérennes,
  - qui répondent aux attentes des marchés de produits et services ;
  - qui associent dans une relation structurée, production et transformation et contribuent à dégager plus de valeur ajoutée ;
  - qui investissent dans la connaissance et l'innovation ;
  - qui développent de nouvelles compétences en intégrant les progrès et avancées technologiques, sociales, économiques et environnementales ;
  - qui participent aux défis environnementaux, énergétiques et climatiques.
- B - Promouvoir des comportements cohérents pour des chefs d'entreprise dynamiques,
  - en veille sur les marchés et réalisant leurs choix de production et / ou d'activité en conséquence ;
  - soucieux d'adapter leur projet d'entreprise et leurs moyens de production tout au long de leur carrière ;
  - se formant aux évolutions techniques, économiques, politiques, sociétales et réglementaires concernant le secteur agricole ;
  - partenaires actifs des filières agroalimentaires et des acteurs du territoire.
- C - Développer une agriculture attractive, rémunérant ses acteurs et leur offrant des conditions de vie et de travail en adéquation avec leur projet de vie,
  - qui installe et emploie des hommes et des femmes formés à leur métier et compétents ;
  - qui veille à la solidité des projets dès l'installation et à la sécurisation des projets dans le temps du point de vue économique, juridique et environnemental.

- D - Développer une agriculture ancrée dans son territoire, qui anime un tissu social et préserve son environnement,
  - qui préserve le foncier agricole et la dynamique de ses espaces forestiers;
  - qui produit localement et qui contribue par ses activités, notamment d'élevage, à l'équilibre de l'emploi sur le territoire départemental ;
  - qui privilégie l'action collective et l'innovation dans l'organisation des exploitations ;
  - qui s'implique dans les projets et la gouvernance de son territoire ;
  - qui communique avec l'ensemble des citoyens et qui soit reconnue dans sa légitimité à contribuer pleinement au défi alimentaire.

notamment qu'elles excèdent une certaine dimension, qu'elles menacent l'activité d'une exploitation agricole existante, ou encore qu'elles sont le fait d'un candidat ne respectant pas les critères d'âge ou de qualification.

## LE CONTROLE DES STRUCTURES

Le contrôle des structures des exploitations agricoles s'applique à la mise en valeur des terres agricoles ou des ateliers de production hors sol au sein d'une exploitation agricole, quels que soient la forme ou le mode d'organisation juridique de celle-ci.

L'objectif prioritaire du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive. En outre, il vise :

- soit à **empêcher le démembrement** d'exploitations agricoles viables pouvant permettre l'installation d'un ou plusieurs agriculteurs,
- soit à **favoriser l'agrandissement des exploitations agricoles dont les dimensions, les références de production ou les droits à aide sont insuffisants** au regard des critères arrêtés dans le schéma directeur départemental des structures,
- soit à permettre **l'installation ou à conforter l'exploitation d'agriculteurs pluriactifs** partout où l'évolution démographique et les perspectives économiques le justifient.

Pour ce faire, les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles sont soumises à autorisation dès lors

## Enjeux agricoles - Partie 1

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
1.1	<p>Une diversité des productions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'agriculture du territoire est moins fragile que dans les secteurs très spécialisés (une filière en difficulté ne remet pas en cause l'avenir agricole de l'ensemble de la zone)</li> <li>- l'image du territoire</li> </ul>	<p>Un bassin de consommation important car le territoire est attractif</p>		<p>Le développement de la construction nécessaire à l'accueil de la population (habitat, activité, infrastructures) sur les terres agricoles entraînant la perte de surfaces de production</p>
1.2	<p>Des politiques volontaristes à l'échelle régionale (installation, énergie, foncier...)</p>		<p>L'évolution des échelons administratifs (réforme territoriale) pourrait bouleverser cette politique locale d'encadrement et de soutien à l'activité</p>	

# PARTIE 2

---

## Place de l'agriculture dans la gestion de l'espace



## 2.1 L'occupation de l'espace

### ■ Deux indicateurs pour identifier le caractère agricole du Pays de Saint-Malo

La **SAUpac** correspond aux surfaces déclarées annuellement par les agriculteurs pour prétendre aux aides européennes de la politique agricole commune. Seules les terres exploitées sur le territoire sont prises en compte, quelle que soit la localisation du siège de l'exploitation.

#### Chiffres clés du Pays

**Surface agricole du Pays de Saint-Malo : 70 079 ha**

**Soit 62 % de la superficie du territoire**

La SAUpac est à considérer comme un minimum. Toutes les surfaces à caractère agricole ne sont pas forcément déclarées à la PAC. Des usages non professionnels de terres agricoles peuvent être importants sur certains

secteurs du territoire (cf photo aérienne page suivante). Elles n'apparaissent pas dans les surfaces de la SAUpac bien qu'elles aient pourtant un caractère agricole identifiable. Les informations sur la SAUpac sont transmises par l'Agence de Service et de Paiement.

*Intérêt de la SAUpac : avoir une image de la surface agricole déclarée, même à une échelle locale.*

La **SAUe** correspond à la surface agricole déclarée lors des recensements agricoles par les exploitants qui ont leur siège sur le territoire. Ils déclarent l'ensemble des surfaces qu'ils mettent en valeur y compris celles situées hors du territoire étudié. A l'inverse, elle n'intègre pas les surfaces mises en valeur sur le territoire par les exploitants ayant leur siège en dehors de celui-ci. Elle est connue pour les recensements nationaux agricoles réalisés en 2000 et 2010.

*Intérêt de la SAUe : avoir une image de l'évolution des surfaces agricoles sur une échelle de temps assez longue (10 ans).*

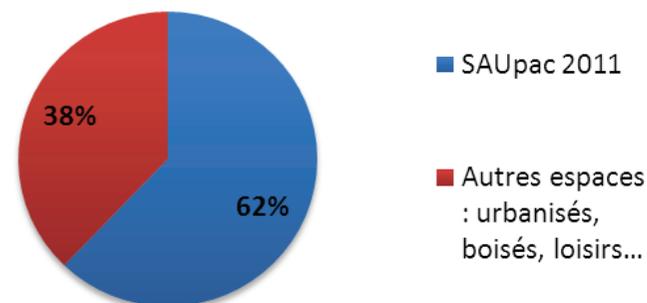
Nous retenons donc les deux indicateurs, SAUe et SAUpac car ils se complètent.

En effet, la SAUe va permettre d'avoir une analyse des tendances d'évolution de la surface agricole sur le Pays, contrairement à la SAUpac qui n'est connue que pour 2011.

Indicateurs <sup>4</sup>	Pays de Saint-Malo		Bretagne	
	Total	% du territoire	Total	% du territoire
<b>SAUpac</b>	70 079 ha	62 %		
<b>SAUe</b>	67 704 ha	60 %	1 551 324 ha	56 %
<b>Evolution de la SAUe entre 2000 et 2010</b>	<b>-5 129 ha (-7 %)</b>		<b>-150 244 ha (-9 %)</b>	

**Cette différence de + 2 375 ha entre SAUpac et SAUe** résulte du champ des données recensées puisque les déclarations PAC ne tiennent pas compte de la localisation des sièges d'exploitation contrairement au recensement agricole (SAUe). Elle signifie que les surfaces exploitées dans le Pays par des exploitations dont le siège est hors-Pays peuvent être importantes.

#### Répartition de l'occupation du territoire sur le Pays de Saint-Malo



Ainsi, en 2011, 62 % de la superficie du territoire du Pays de Saint-Malo était déclarée à la PAC, c'est-à-dire mis en valeur pour une activité de production agricole.

Les 38 % restant correspondent à l'ensemble des autres usages du territoire, qu'ils soient des espaces naturels (bois, jardins,

<sup>4</sup> Pour plus de précisions sur les indicateurs retenus, se reporter à la fiche des définitions

parcellaire non déclaré à la PAC) ou des espaces artificialisés (tous types de constructions).

### Les surfaces déclarées à la PAC en 2011, exemple à Saint-Briac-sur-Mer



Source : orthophoto 2011 et ASP pour PAC 2011

Les espaces littoraux sont particulièrement concernés par cette situation où des surfaces présentant un caractère agricole ne sont pas déclarées à la PAC.

## ■ L'évolution des aires d'influences des villes

Espace des grandes aires urbaines	
Grandes aires urbaines	
Grands pôles (au moins 10 000 emplois)	■
Couronnes des grands pôles	■
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	■
Espace des autres aires	
Aires moyennes	
Pôles moyens (de 5 000 à moins de 10 000 emplois)	■
Couronnes des pôles moyens	■
Petites aires	
Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	■
Couronnes des petits pôles	■
Autres communes multipolarisées	■
Communes isolées, hors influence des pôles	■

L'analyse de l'évolution des aires d'influence des villes permet d'observer l'emprise croissante des plus grandes villes.

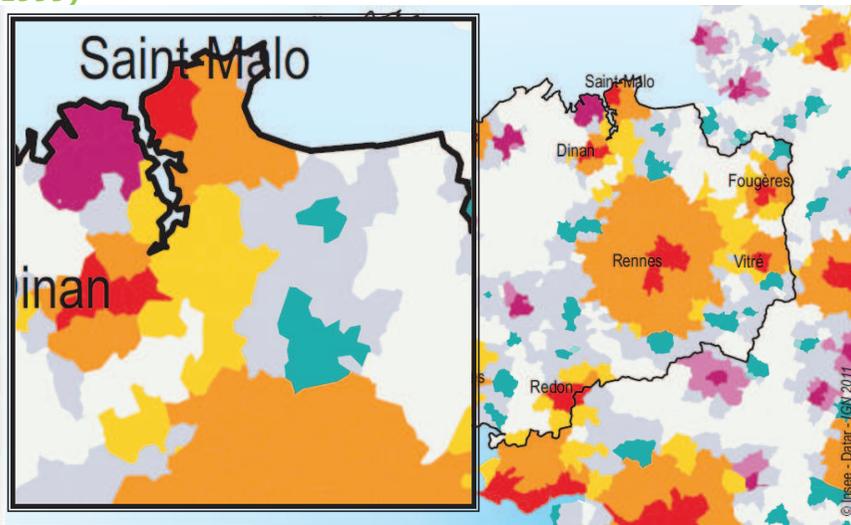
Sur le Pays de Saint-Malo, Saint-Malo, Rennes et Dinan sont les trois grandes aires d'influences identifiables.

Peu de communes sont isolées ou hors influence des pôles selon les dernières données (voir page suivante, à partir de la légende ci-contre).

De nombreux travailleurs viennent quotidiennement dans les pôles urbains qui constituent les centres d'activité économique, tout en résidant en périphérie.

Cette analyse illustre le développement de la périurbanisation, à travers les flux domicile-travail.

### Le zonage en aires urbaines (selon les données du recensement de 1999)<sup>5</sup>



Source : Insee, recensement de la population 1999 - Zonage en aires urbaines 2010

La périurbanisation du territoire s'est accentuée entre les recensements de 1999 et 2008, sous la poussée de l'influence rennaise par le sud et de Saint-Malo par le nord. Les aires urbaines de ces deux pôles se rejoignent presque en 2008.

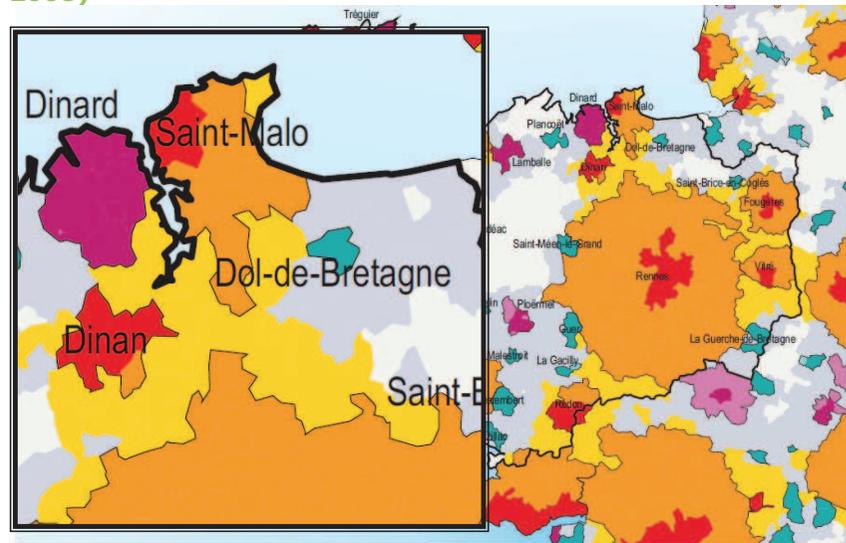
Combourg était un petit pôle qui est maintenant fondu dans l'aire d'influence rennaise.

Seul Dol-de-Bretagne a conservé son statut de petit pôle.

L'Est du territoire du Pays de Saint-Malo est moins dynamique, il échappe aux grandes aires d'influences mais les communes les plus à l'est qui étaient jusqu'ici isolées sont pour la plupart devenues des communes multipolarisées.

<sup>5</sup> Source INSEE Bretagne, OCTANT Analyse n°23 – Octobre 2011

### Le zonage en aires urbaines (selon les données du recensement de 2008)<sup>6</sup>



Source : Insee, recensement de la population 2008 - Zonage en aires urbaines 2010

<sup>6</sup> Source INSEE Bretagne, OCTANT Analyse n°23 – Octobre 2011



## 2.2 L'évolution de la surface agricole

Les deux indicateurs (SAUpac et SAUe) sont utilisés pour apprécier l'évolution des surfaces agricoles.

### Chiffres clés du Pays

- 7 % de SAUe en 10 ans

5 intercommunalités

146,2 habitants/km<sup>2</sup> en 2011

(142,1 hbt/km<sup>2</sup> en 2006)

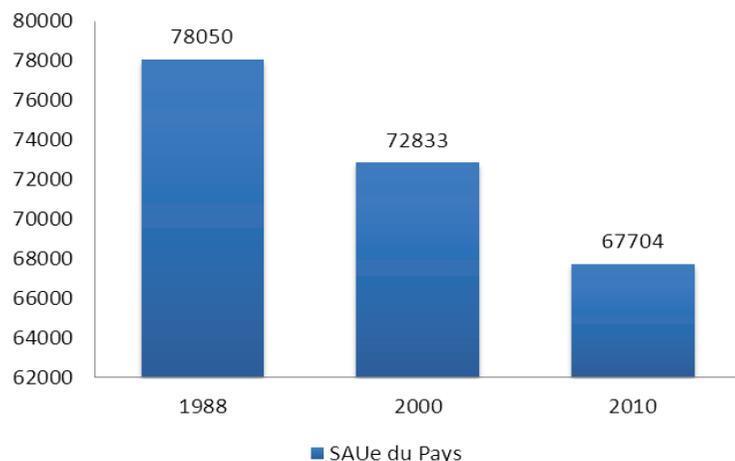
Entre les recensements agricoles de 1988 et 2010, les surfaces mises en valeur par les exploitations du Pays de St-Malo ont diminué de 10 346 hectares, soit une baisse de plus de 13 %, ce qui revient à une perte annuelle de plus de 470 ha.

Cette tendance s'est accentuée entre 2000 et 2010, avec une

baisse de 7 % sur 10 ans, contre 7 % sur 12 ans entre 1988 et 2000.

Ainsi la diminution a été plus rapide sur la dernière décennie.

**10 346 ha en 22 ans =  
470 ha/an  
ou 7 exploitations professionnelles par an  
ou 3.5x la commune de Pleurtuit**

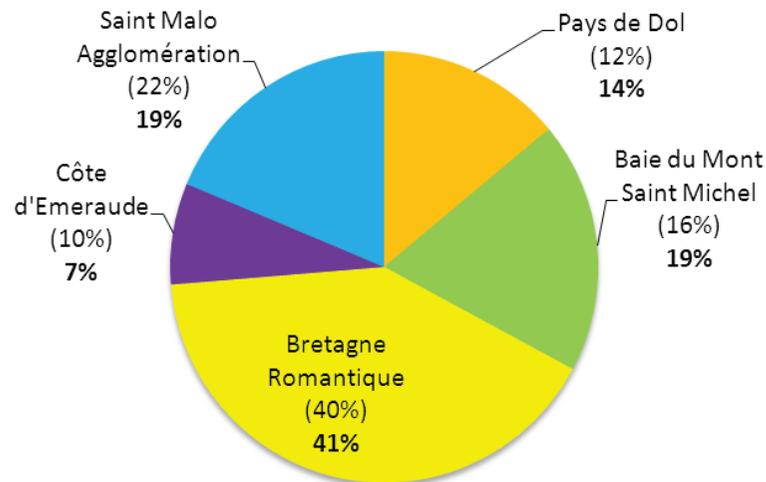


Source : Agreste 2010 pour SAUe

## ■ Une répartition inégale des surfaces agricoles entre territoires

### La répartition de la SAUpac par intercommunalité en 2011

(entre parenthèse, la superficie du territoire intercommunal sur la superficie totale du Pays de Saint-Malo)



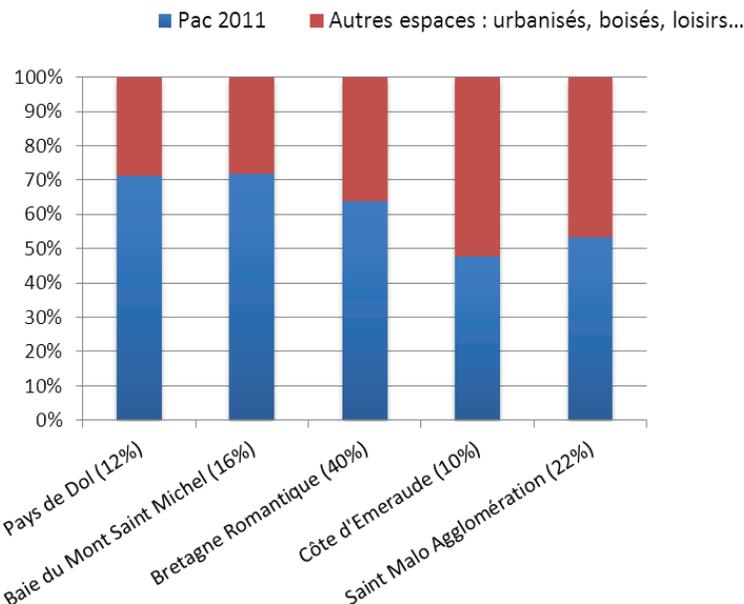
Source : ASP pour SAUpac 2011

### Lecture du graphique :

La communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel représente 16 % de la superficie totale du Pays mais elle concentre 19 % des surfaces agricoles du Pays déclarées à la PAC.

Les intercommunalités littorales à l'Ouest du Pays ont une superficie agricole proportionnellement inférieure à la taille de leur territoire.

**Pour chaque intercommunalité, la part occupée par les surfaces agricoles en 2011**

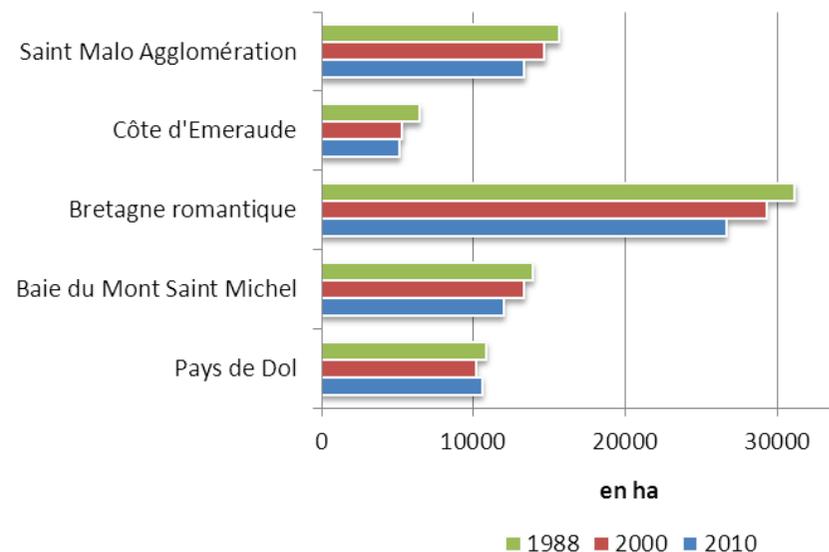


Source : ASP pour SAUpac 2011

Selon les intercommunalités, la SAUpac représente une part plus ou moins importante du territoire. Elle ne représente que **48 % de la superficie de la communauté de communes de la Côte d'Emeraude**, contre **72 % de la superficie de la communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel**.

**Une évolution différente des surfaces agricoles**

**L'évolution de la SAU des exploitations par intercommunalité entre 1988 et 2010**



Source : Agreste 1988, 2000 et 2010 pour SAUe

La SAUe a globalement diminué entre 1988 et 2010 sur le Pays mais dans des proportions différentes selon les intercommunalités. La perte de SAU n'est pas homogène à l'échelle du Pays. Elle est fonction des contraintes et pressions liées à l'artificialisation du territoire.

Seule la communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne a vu la surface agricole utile de ses sièges d'exploitations augmenter entre les deux recensements. Cela signifie que ces derniers sont allés chercher des terres à l'extérieur des frontières de l'intercommunalité.

Ci-après, le détail des surfaces par intercommunalité.

## L'évolution de la SAUe par intercommunalité entre 2000 et 2010

	Evolution 2000-2010 de la SAUe	
<b>CC DOL</b>	397	3,90%
<b>CC MSM</b>	-1343	-10,07%
<b>CC BR</b>	-2642	-9,02%
<b>CC CE</b>	-199	-3,73%
<b>SMA</b>	-1342	-9,14%
<b>PAYS</b>	<b>-5129</b>	<b>-7,04%</b>

Source : Agreste 2000 et 2010 pour SAUe

Cette évolution est à lire au regard de :

- La diminution de la SAU de l'intercommunalité
- La mise en valeur de la SAU de l'intercommunalité par des exploitations ayant leur siège à l'extérieur.

Une expertise plus fine de la localisation des surfaces exploitées à l'intérieur et hors d'un territoire intercommunal est possible à partir de la réalisation d'un atlas parcellaire. Une analyse cartographique est alors réalisée en collaboration avec les agriculteurs locaux.



## 2.3 L'évolution de la consommation foncière

Pour détailler la consommation foncière, les 2 précédents indicateurs (SAUpac et SAUe) ne sont pas utilisés.

Ce sont les données de l'enquête Teruti-Lucas de 2006 et 2010 qui sont utilisées ici. Cette enquête permet d'avoir une analyse de la consommation foncière jusqu'à l'échelle régionale.

### ■ Constat national

En 2010, en France, plus de 75 % des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44% en 2000<sup>7</sup>.

Entre 2006 et 2010, 78 000 ha ont été urbanisés en moyenne par ans. Ceci correspond à plus de 300 000 ha sur 4 ans, soit la SAU moyenne d'un département.<sup>8</sup>

### ■ Constat régional

Entre 2006 et 2010, 5 500 ha artificialisés par an<sup>9</sup> dont 2/3 de terres agricoles. Le solde provient d'espaces naturels ou de surfaces boisées.

**Sur 5 ans : 25 000 ha de terres agricoles ont été perdus soit la surface totale du territoire de Saint-Malo Agglomération.**

#### Chiffres clés du Pays

**Evolution de 85 % de la tâche urbaine** (cf page suivante)



<sup>7</sup> Source INSEE, Agreste 2010

<sup>8</sup> SAFER 2013

<sup>9</sup> 2006-2010 Enquête Teruti-Lucas

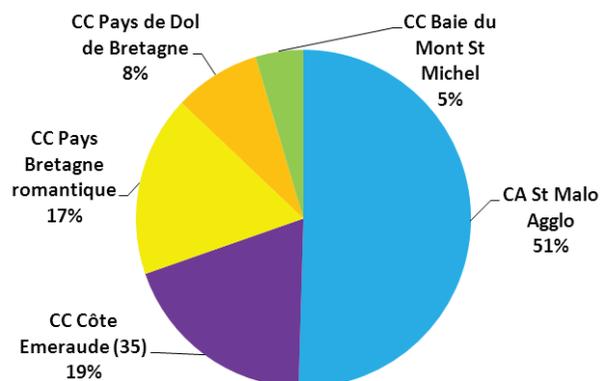
Pour développer l'analyse de la consommation foncière sur le Pays de Saint-Malo, l'analyse porte sur les données de l'évolution de la tâche urbaine entre 1984 et 2005 à partir d'une étude de l'AUDIAR de 2006.

Champ des données : Pays à 71 communes et sans les communes du département des Côtes-d'Armor.

Intercommunalité	Ha bâtis 1984	Ha bâtis 2005	Evolution 1984/2005 en ha	Evolution 1984/2005 en %
SMA	1 618	2 862	1 245	77
CE (35)	513	986	474	92
BR	307	735	428	139
DOL	349	555	206	59
BSM	202	316	114	56
<b>Total</b>	<b>2 989 ha</b>	<b>5 454 ha</b>	<b>2 467 ha</b>	<b>85 %</b>

Source : Etude AUDIAR 2006

### Part de chaque intercommunalité dans l'évolution de la tâche urbaine entre 1984 et 2005



Source : données AUDIAR 2006

Comme vu dans le tableau précédent, 2 467 ha ont été artificialisés en 20 ans.

Ici le graphique reprend la répartition par intercommunalité.

La plus forte augmentation est pour la Bretagne Romantique (+139%) mais plus de 50 % des surfaces artificialisées sur ces 20 ans sont sur Saint-Malo Agglomération.

Ainsi, si la consommation a fortement évolué dans la partie sud du Pays, la majorité des surfaces artificialisées est concentrée sur la zone littorale :

Saint-Malo Agglomération 51 % ou 70 % si on ajoute la communauté de commune de la Côte d'Emeraude.

Si l'on s'en tient à la bande littorale des 500 m, ce sont en moyenne 20ha / an qui ont été artificialisés entre 1985 et 2005<sup>10</sup>.

### Et le foncier agricole ?

L'agriculture est bien présente dans les territoires périurbains et urbains. Elle est aussi d'une grande diversité dans ces productions, ce qui en fait un secteur économique à part entière, pourvoyeur d'emplois, producteur de biens alimentaires et de services, et garant du maintien de la biodiversité et d'un cadre de vie de qualité.

Le développement de la ville a pour corollaire la consommation d'espaces agricoles, avec parfois de la spéculation qui peut rendre difficile la production agricole sur ces surfaces.

La pression urbaine est d'autant plus importante car elle est également liée à l'attractivité du littoral. Cette situation pose la question du développement agricole et parfois même du maintien de l'activité agricole dans ces zones, notamment les sièges d'exploitations, avec une réflexion sur le maintien d'un seuil minimal vital pour les exploitations.

Une analyse plus fine à l'échelle de la parcelle permettrait de cibler les différents usages, autres que ceux qui sont liés à la production agricole comme l'occupation à des fins de loisirs mais aussi les espaces en frange urbaine où se développent les friches (via un atlas parcellaire).

<sup>10</sup> Source Costel – Echelle Bretagne

## 2.4 Le marché foncier

### Chiffres clés du Pays

**233 ha ont changé de destination en 2010**

**Entre 2005 et 2011, 1 744 ha ont changé de destination**

### ■ L'analyse du marché de l'espace rural

Cette analyse permet d'observer le changement de destination des surfaces agricoles. Si près de 75% des surfaces sur le marché de l'espace rural du Pays de

Saint-Malo conservent leur caractère agricole<sup>11</sup>, les surfaces restantes peuvent connaître plusieurs issues :

- Le marché de l'artificialisation (« urbanisation »), en vue de construire dans les 4 ans ;
- Le marché de l'espace résidentiel et de loisirs, avec les espaces résidentiels ou de loisirs bâtis d'un côté, et les espaces de loisirs non bâtis de l'autre ;
- Le marché des landes, friches et étangs ;
- Le marché forestier.

Pour plus de lisibilité, les deux derniers éléments n'ont pas été retenus dans la suite de la présentation.

*(Dans le marché des landes, friches et étangs, ces différents éléments ne sont pas identifiés séparément. Les friches ne peuvent donc pas être quantifiées.)*

### Répartition du changement de destinations des terres agricoles en 2010

#### Région Bretagne



#### Pays de Saint-Malo



- Urbanisation
- Acquisition de non bâtis (espaces de loisirs)
- Acquisition d'espaces résidentiels ou de loisirs bâtis (maisons de campagnes)

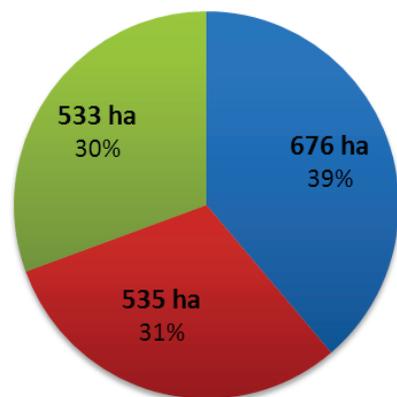
Source : SAFER Bretagne 2010

Pour la région Bretagne, ce sont 4 800 ha de terres agricoles qui ont changé de destination en 2010, soit 21% des surfaces du marché de l'espace rural. Près de la moitié de ces surfaces sont des acquisitions d'espaces résidentiels ou de loisirs bâtis.

Sur la même année, pour le Pays de Saint-Malo, les acquisitions d'espaces de non bâtis et de surfaces destinées à l'urbanisation ont été proportionnellement plus importantes. Au total, ce sont 233 ha qui ont changé de destination.

<sup>11</sup> 79% pour la région Bretagne en 2010

## Répartition du changement de destination des terres agricoles du Pays de Saint-Malo sur la période 2005 à 2011



- Urbanisation
- Acquisition de non bâtis (espaces de loisirs)
- Acquisition d'espaces résidentiels ou de loisirs bâtis (maisons de campagnes)

Source : SAFER Bretagne 2005 à 2011

Sur une période plus longue (2005-2011), l'analyse du marché rural met en avant que le principal changement de destination est l'urbanisation, avec 676 ha.

**Au total sur le Pays de Saint-Malo, ce sont 1 744 ha qui ont changé de destination en 7 ans, soit l'équivalent de la surface agricole de 37 exploitations<sup>12</sup> dont :**

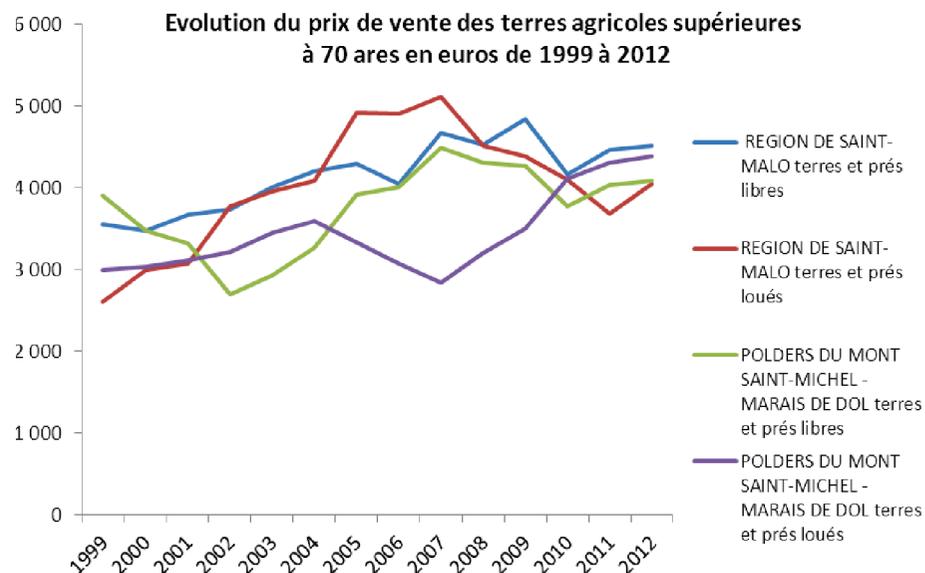
- **676 ha pour l'artificialisation (=14 exploitations)**
- **1064 ha pour les autres usages tels les espaces résidentiels et de loisirs (23 exploitations)**

<sup>12</sup> La SAU moyenne d'une exploitation sur le Pays est de 47 ha

## ■ Le prix des terres agricoles

Le prix des terres agricoles montre une nette évolution sur la décennie passée, avec toutefois des variations importantes dans le temps. Ils se sont homogénéisés après avoir connu des périodes de très nette différenciation<sup>13</sup>.

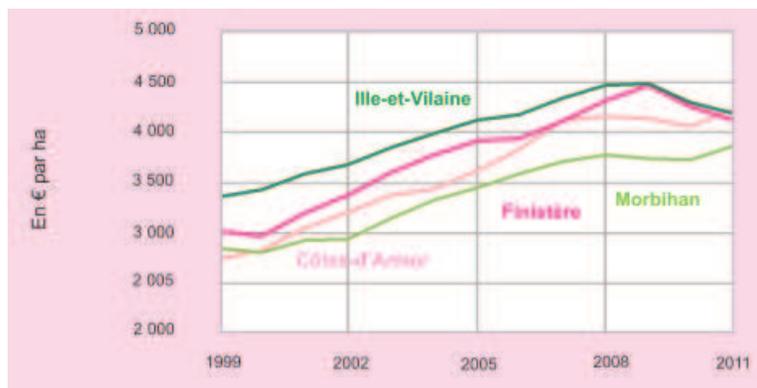
Les explications en sont diverses mais tendent principalement à la concurrence entre acteurs agricoles et à celle entre agricole et urbanisation.



Cette évolution est à comparer au regard de celle des 4 départements bretons<sup>14</sup> (graphique page suivante):

<sup>13</sup> Evolution prix moyens des terres agricoles et par département et par petite région naturelles. Source : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

<sup>14</sup> Evolution prix moyens des terres agricoles et par département et par petite région naturelles. Source : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Source Agreste

### Et le foncier agricole ?

La diversité des changements de destination montre les divers intérêts que porte le foncier. Si l'urbanisation est souvent montrée du doigt, l'analyse du marché de l'espace rural permet de mettre en évidence que les acquisitions d'espaces de loisirs et de maisons à la campagne représentent également des surfaces conséquentes, soustraites à l'activité agricole.



## 2.5 Le parcellaire et l'intercommunalité des terres

### ■ Un parcellaire inégalement structuré

Le parcellaire est un élément important dans une exploitation. Il est le support de la production et sa qualité fait partie des conditions qui peuvent favoriser ou contraindre l'activité agricole.

Plusieurs caractéristiques sont à prendre en compte dont la forme, la pente, la taille, la localisation, la présence de haies, le sol et sous-sol (...).

Le parcellaire est également un élément fort de structuration du paysage.

Sur le Pays de Saint-Malo, la forme du parcellaire agricole peut être très différente d'un secteur à l'autre.

Les parcelles dans les marais de Dol (marais noir et marais blanc) sont en lanières et de tailles variables. La multiplication de divisions foncières lors de succession a contribué à une multiplication du nombre de propriétaires de petites surfaces.

### Extraits photographies aériennes, secteur de Lillemer (à gauche) et Plerguer (à droite)

source géoportail



Ci-contre, les photographies aériennes montrent que la différence de structuration du parcellaire est aussi observable à l'échelle très locale (communes voisines).

De plus, le long des axes routiers D137 (Saint-Malo-Rennes) et N176 (Dinan-Pontorson), les travaux d'aménagement routiers ont conduit à des opérations d'ensemble de restructuration foncière en bordure de l'axe. Des ensembles parcellaires de plus grandes dimensions ont ainsi été créés.

### ■ L'ampleur de l'intercommunalité des terres

L'évolution de la structuration des exploitations agricoles amène ces dernières à souvent dépasser les frontières communales.

En effet, le développement des exploitations sociétaires peut conduire au regroupement de plusieurs sites initiaux, multipliant ainsi les ensembles parcellaires parfois éloignés les uns des autres.

La recherche d'une compensation ou d'une confortation foncière, qui peut être vitale pour le maintien de la production en place peut également conduire à l'acquisition de parcelles éloignées du siège.

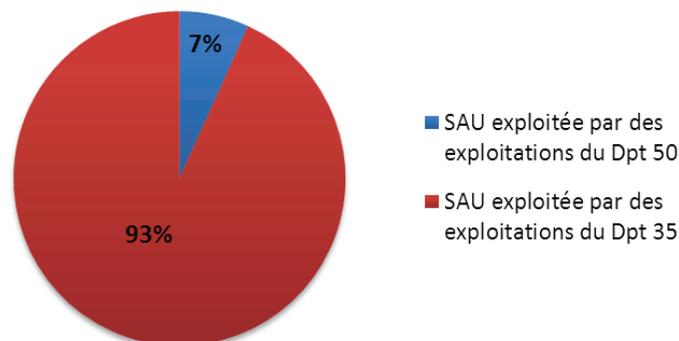
Progressivement, à l'historique local de la structuration du foncier, se combine des logiques pour le maintien de l'économie agricole.

Un morcellement progressif des exploitations peut alors apparaître. Pour les exploitations légumières il est notamment recherché d'avoir des terres avec des conditions différentes (plus ou moins gélives) pour élargir le calendrier de production.

Cette situation peut également être le résultat d'autres dynamiques. Sur la communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel, en limite du département de la Manche, c'est une situation choisie par certains exploitants, de mettre en valeur les terres du secteur mais en conservant ou délocalisant leur siège d'exploitation dans le département voisin.

En 2011, ce sont 34 exploitants de la Manche qui exploitent 896 ha sur 14 communes du département d'Ille-et-Vilaine, dont 872 ha sur la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel.

### La SAUpac 2011 exploitée sur la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel en fonction du département des sièges d'exploitations



La situation de cette communauté de communes illustre bien que le caractère de la dynamique agricole d'une commune ne se limite pas à sa surface agricole. La localisation des sièges d'exploitations compte également.

La surface agricole exploitée peut ne pas beaucoup évoluer mais les sièges d'exploitations se délocaliser (Baie du Mont-Saint-Michel) ou cesser leur activité (Côte d'Emeraude).

#### ■ L'éloignement parcellaire n'est pas une fatalité

Pour passer d'une logique locale (à l'échelle de l'exploitation) à une logique d'ensemble (à l'échelle de plusieurs exploitations), une dynamique d'échanges parcellaires peut être engagée.

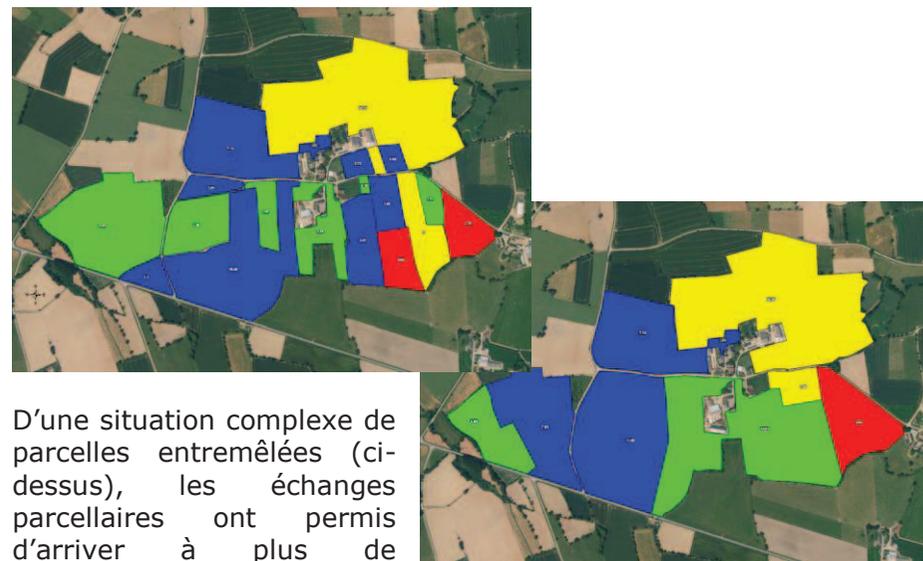
Elle vise à :

- Réduire les coûts de production supplémentaires : temps et déplacements (énergie consommée) ;
- Améliorer le pâturage (en le rendant plus accessible aux animaux, par regroupement autour des sites d'élevage) ;
- Améliorer les rotations de cultures, la fertilité des sols et la protection des cultures.

En 2013, sur le Pays de Saint-Malo, une démarche s'est enclenchée à l'initiative d'agriculteurs locaux.

Des démarches de plus grandes ampleurs ont également été réalisées ou sont en cours.

### Exemple de réalisation sur une commune voisine au Pays de Saint-Malo, Noyal-sous-Bazouges



D'une situation complexe de parcelles entremêlées (ci-dessus), les échanges parcellaires ont permis d'arriver à plus de cohérence pour créer des îlots fonciers autour des sièges d'exploitation (ci-contre).

Ainsi, les agriculteurs se saisissent de la question pour améliorer le parcellaire. L'échelle pertinente dépend de la logique recherchée.

Ces échanges peuvent également être moteur d'une amélioration de la gestion des zones sensibles, en désenclavant des parcelles et en créant des parcelles accessibles aux troupeaux pour le pâturage. L'amélioration fonctionnelle du bocage est une autre piste qui peut permettre à partir d'îlots de taille et de formes satisfaisantes de planter des haies tout en facilitant leur entretien<sup>15</sup>.

En parallèle, cette question de l'intercommunalité des terres permet de s'interroger sur les circulations agricoles, leur prise en compte dans les aménagements pour une meilleure cohabitation sur les routes et dans les bourgs. Cette prise en compte peut notamment se faire à travers les plans de déplacements communaux.

<sup>15</sup> Source : Guide pratique « J'échange mes parcelles pour gagner », CRAB, novembre 2011

Dans ce sens une charte des circulations agricoles a été signée en 2013, entre les représentants des organisations professionnelles agricoles, l'association des maires 35, la Direction départementale des territoires et de la mer et le Conseil Général 35. Elle a été réalisée suite au constat établi dans le cadre de la charte « Agriculture et Urbanisme – pour un aménagement durable du territoire d'Ille-et-Vilaine » que la problématique des déplacements agricoles est rarement prise en compte dans les aménagements de voirie. Elle formule des recommandations pour les aménagements routiers urbains.

### **Et le foncier agricole ?**

Une exploitation agricole est fortement dépendante de son foncier, en termes de surfaces mais aussi en termes de structuration. L'éloignement et la morphologie des parcelles ont des conséquences non négligeables sur le fonctionnement des structures agricoles de leurs productions.

Si l'acquisition de foncier est difficile, des actions locales peuvent permettre d'améliorer l'existant et apporter des solutions pour les exploitations mais aussi pour l'environnement et les acteurs du territoire (collectivités, usagers des routes).

## Enjeux agricoles - Partie 2

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
2.1	L'agriculture occupe une large partie du territoire		La statistique agricole ne recense pas tous les espaces à caractère agricole notamment ceux à usage non professionnel.	<p>Les aires urbaines se développent. La périurbanisation conduit à une concurrence foncière sur les territoires plus ruraux, là où l'agriculture est la plus développée. Il y a un risque de développement d'une agriculture marginale, enclavée localement, avec des conflits d'usages le long des axes de développement périurbain</p> <p>Les surfaces à caractère agricole mais à usage non professionnel tendent à se développer et échappent à l'agriculture.</p>
2.2			Les territoires intercommunaux ont une surface agricole différente. Les problématiques agricoles y sont donc diverses (plusieurs explications possibles à la perte de SAU globale)	La surface agricole exploitée ne cesse de diminuer
2.3				Le développement urbain est important sur le Littoral mais aussi dans l'arrière-pays
2.4	Le prix des terres agricoles reste maîtrisé.			Les changements de destinations des terres agricoles représentent des surfaces importantes (espaces résidentiels ou de loisirs, artificialisation) et sont des espaces soustraits à l'activité agricole
2.5		Les échanges parcellaires ont été évoqués lors des réunions par intercommunalité pour revoir le parcellaire des exploitations et sa structuration	<p>L'étriquement du parcellaire agricole peut rendre difficile son exploitation</p> <p>Il n'y a plus de sièges d'exploitation sur certaines zones de la Côte d'Emeraude</p>	Les regroupements et reprises d'exploitations conduisent à l'acquisition de terres à distance et à l'allongement des temps de parcours

# PARTIE 3

---

## Démographie et renouvellement dans les exploitations



### 3.1 Les exploitations agricoles – Nombre et répartition sur le territoire

	BSM	DOL	BR	CE	SMA	Pays de St Malo	Région Bretagne
<b>Nombre d'exploitations en 2010 (MG*)</b>	179	134	354	67	226	<b>960 (3.7% de la Br.)</b>	25 914
<b>Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (MG*)</b>	-26 %	-22 %	-31 %	-26 %	-37 %	<b>-30%</b>	-27 %
<b>SAU moyenne des exploitations en 2010 (SAUe) (E**)</b>	51,1 ha	54,8 ha	50,6 ha	53,5 ha	34,9 ha	<b>47,2 ha</b>	47,6 ha

MG\* = champ de données des moyennes et grandes exploitations

E\*\* = champ de données de l'ensemble des exploitations

Source : Agreste 2010

#### Petites, moyennes et grandes exploitations :

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

#### ■ Des exploitations réparties sur l'ensemble du territoire

##### Chiffres clés du Pays

**1 433 exploitations dont 960 moyennes et grandes**

**1,3 sièges/km<sup>2</sup>**

Le Pays de Saint Malo compte 1 433 exploitations agricoles, dont 960 exploitations dites moyennes et grandes<sup>16</sup>.

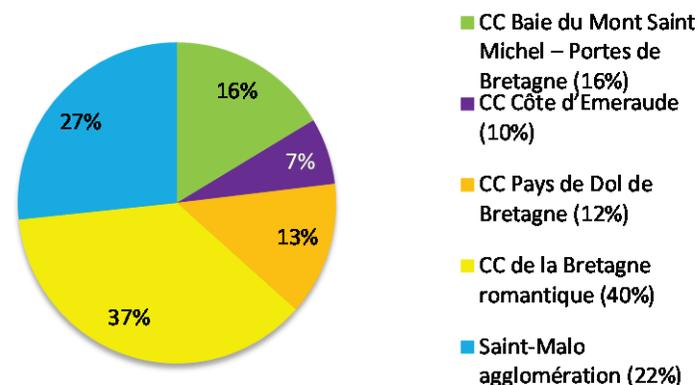
<sup>16</sup> Certaines des données communales des Recensements agricoles 2000 et 2010 sont estimées par les services statistiques du Ministère de l'agriculture, aussi la plupart des données issues des Recensements agricoles présentées dans ce diagnostic comprennent une part d'estimation à l'échelle du Pays voire des communes (cartographie).

L'ensemble du territoire du Pays de Saint-Malo est couvert par des exploitations agricoles avec quelques secteurs qui se distinguent (cf. carte page suivante).

La petite commune de Plessix-Balisson est dépourvue d'exploitations agricoles. Par ailleurs, certaines communes comptent peu d'exploitations, parfois en raison de leur petite taille :

- sur la zone côtière ouest et l'embouchure de la Rance, certaines communes comptent tout au plus 10 exploitations (Trégon, Lancieux, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire, Dinard, La Richardais, Le Mihinic-sur-Rance, Saint-Suliac) ;
- au sud-ouest du pays, 20 exploitations au maximum sont présentes sur les communes de Plesder, Trévérien, Saint-Domineuc, La Chapelle-aux-Filtzméens, Québriac, Trimer, Saint-Thual, Longaulnay, La Baussaine, Cardroc, Les Iffs et Saint Briec-des-Iffs.

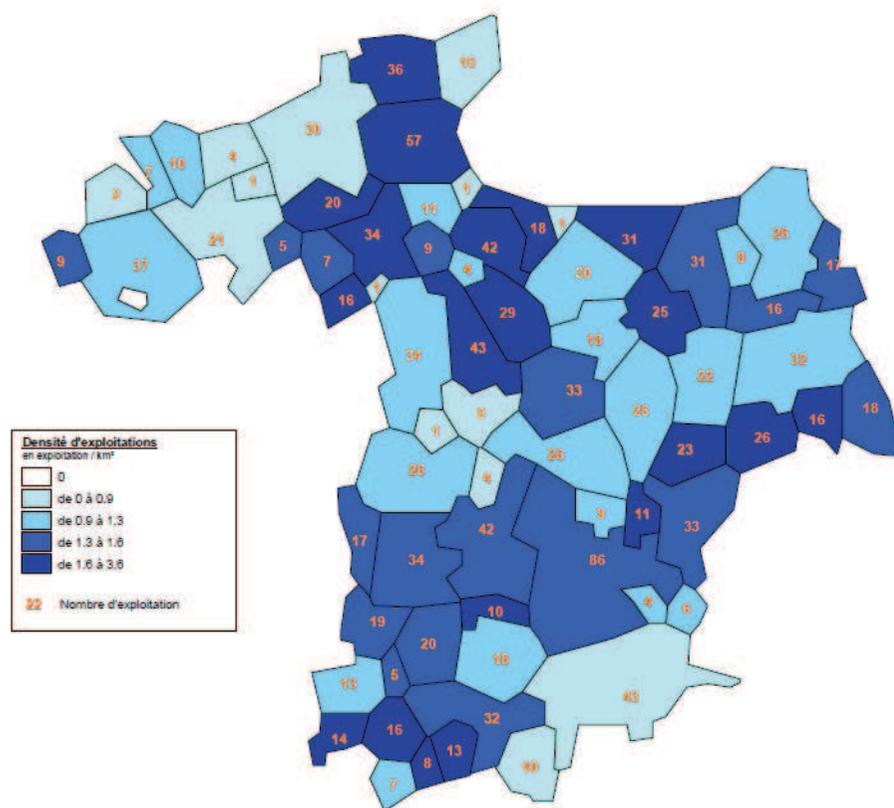
#### Répartition des exploitations moyennes et grandes par EPCI en 2010 sur le Pays de Saint-Malo (entre parenthèse, la superficie du territoire intercommunal sur la superficie totale du Pays de St Malo)



Source : Agreste 2010

Exemple de lecture : la communauté de communes de la Bretagne Romantique s'étend sur 40 % de la surface du territoire du Pays de Saint-Malo et comptabilise 37 % des exploitations moyennes et grandes du Pays.

## Nombre et densité d'exploitations agricoles par km<sup>2</sup> en 2010



Les données sont estimées par Agreste pour certaines communes.  
Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations.

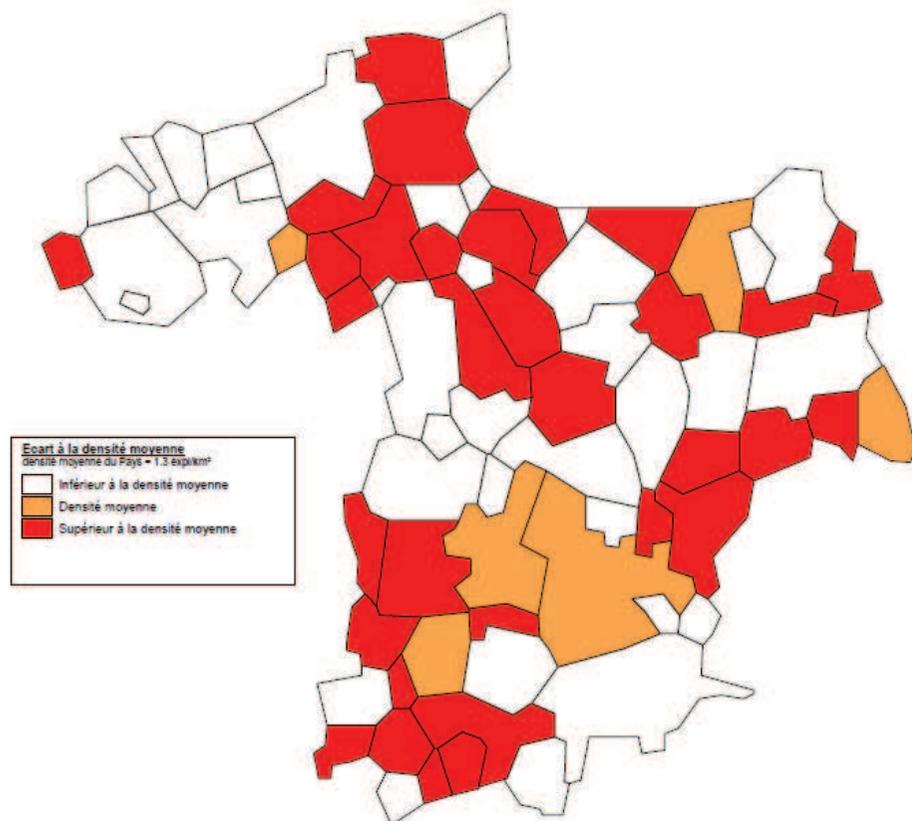
Le Pays compte en moyenne 1,3 sièges d'exploitation agricole par km<sup>2</sup>. Cette densité moyenne se situe légèrement en-dessous de la densité moyenne du département d'Ille-et-Vilaine (1,4) mais au niveau de la densité moyenne bretonne (1,3). En 2000, la densité moyenne atteignait encore 2 exploitations agricoles par km<sup>2</sup>.

Dans le sud-ouest du Pays, le nombre réduit d'exploitations tient dans la plupart des cas à la petite taille des communes ; la densité d'exploitations s'y avère en effet relativement importante.

Certaines communes de la zone côtière (Saint-Coulomb, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Jouan-des-Guérêts, Saint-Père, La Ville-ès-Nonais, La Fresnais, Hirel, Cherrueix) présentent une densité d'exploitations agricoles supérieure à la densité moyenne du Pays. Ceci s'explique notamment par le fait qu'en moyenne, les exploitations sont de plus petite dimension que dans le reste du Pays : les exploitations légumières, qui exploitent en général des surfaces plus restreintes, sont plus représentées sur la frange littorale que dans le reste du Pays.

Dans les communes qui apparaissent en blanc dans la carte ci-dessous, le nombre d'exploitations agricoles par km<sup>2</sup> est inférieur à la moyenne du Pays. Plusieurs phénomènes peuvent contribuer à cette moindre densité : déprise agricole, usages concurrents du foncier, SAU moyenne des exploitations plus importante...

### Comparaison de la densité des communes en nombre d'exploitations par km<sup>2</sup> par rapport à la densité moyenne du Pays en 2010



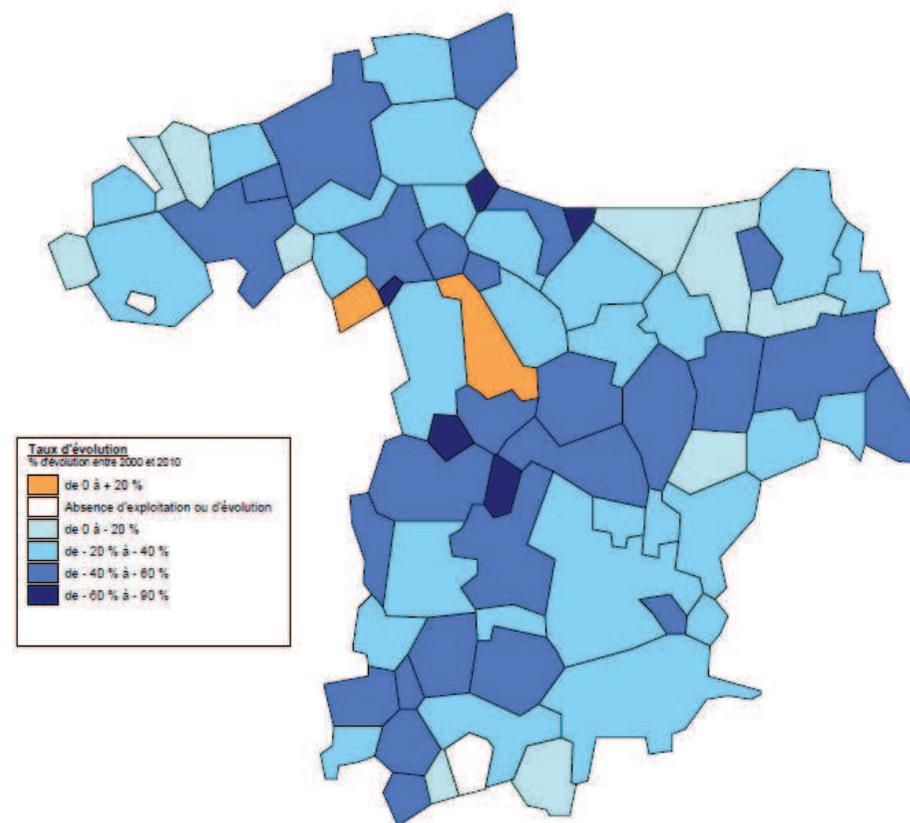
Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

### ■ Une baisse marquée du nombre d'exploitations agricoles

Entre les deux recensements de l'agriculture de 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a **diminué de 36 %**. Le nombre d'exploitations moyennes et grandes a reculé quant à lui de 30 %.

### Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010

Remarque : 15 exploitations agricoles dont le siège se situe sur la nouvelle commune de Saint-Symphorien ne sont désormais plus comptabilisées comme appartenant à la commune d'Hédé-Bazouges. Le pourcentage d'évolution enregistré sur cette commune est donc difficilement interprétable.



Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010, ensemble des exploitations

D'après la carte précédente, deux communes, Plerguer et La Ville-ès-Nonais, enregistrent une hausse du nombre d'exploitations dont le siège se localise sur leur territoire entre 2000 et 2010. Sur la même période, le nombre d'exploitations reste constant pour Saint-Briec-des-Iffs. En revanche, toutes les autres communes voient reculer le nombre d'exploitations localisées sur leur territoire. L'évolution à la baisse se révèle particulièrement importante sur les communes traversées par la route départementale allant de Plesder à Pleine-Fougères et Sougéal.

Avec une perte moyenne de 36 % du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (*cf. carte précédente*), le territoire du Pays de Saint-Malo se situe au niveau de la moyenne de l'Ille-et-Vilaine (-35 %) et légèrement au-dessus de la moyenne régionale (-33 %). Cette diminution est plus forte qu'au niveau national (-26 %).

#### Plusieurs phénomènes expliquent cette baisse :

- le nombre d'installations ne suffit pas à compenser le nombre de départs ;
- de plus en plus d'agriculteurs font le choix de s'associer, ce qui conduit mécaniquement à une diminution du nombre d'exploitations. Pour autant, le regroupement ne traduit pas nécessairement une baisse du nombre d'agriculteurs ou la disparition des sites d'exploitation : ceux-ci peuvent rester en activité, mais au sein d'une seule entité juridique.

*Ainsi, par exemple, l'Ille-et-Vilaine, en dépit de la disparition de plus d'un tiers de ses exploitations entre 2000 et 2010, a vu sa production laitière augmenter et sa production porcine progresser légèrement grâce aux gains de productivité.*

**La baisse du nombre de petites exploitations (-46 %) est plus forte que celle des exploitations moyennes et grandes (recul de 30 %).** Ces petites exploitations, au moment de la transmission, disposent souvent de moyens de production insuffisants pour permettre une activité viable. Elles peuvent alors être confortées et du fait de leur agrandissement, passent alors dans la catégorie des moyennes et grandes exploitations. Ou bien, elles sont démembrées et leurs moyens de production vont conforter des exploitations existantes. Ces phénomènes expliquent un recul accéléré des petites exploitations.

## ■ Répartition des exploitations par EPCI

### Nombre d'exploitations agricoles dont le siège se localise dans l'EPCI en 2000 et en 2010

EPCI	Ensemble des exploitations		Exploitations moyennes et grandes		Petites exploitations	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
<b>BSM</b>	386	235	241	179	145	56
<b>CC CE</b>	141	96	91	67	50	29
<b>DOL</b>	291	193	172	134	119	59
<b>BR</b>	855	527	511	354	344	173
<b>SMA</b>	581	382	364	226	217	156
<b>Pays de Saint-Malo</b>	2254	1433	1379	960	875	473

*Les résultats intègrent des estimations réalisées par Agreste.  
Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010*

En 2010, la communauté de communes de la Bretagne Romantique est celle qui compte le plus grand nombre de sièges d'exploitation : il s'agit de l'EPCI de la plus grande dimension.

En termes de densité, ce sont Saint-Malo Agglomération et la communauté de communes du pays de Dol-de-Bretagne qui comptent le plus grand nombre de sièges d'exploitation au km<sup>2</sup> avec 1,6 et 1,4 siège par km<sup>2</sup> respectivement (la densité est calculée comme le nombre de sièges pour l'ensemble des exploitations divisé par la surface de l'EPCI). La communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel-Porte de Bretagne et celle de la Bretagne Romantique suivent (1,3 et 1,2 siège/km<sup>2</sup> respectivement). La communauté de communes de la Côte-d'Émeraude n'accueille quant à elle que 0,9 siège/km<sup>2</sup>.

## Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 par EPCI

EPCI	Ensemble	Moyennes et grandes	Petites
<b>BSM</b>	<b>-39%</b>	-26%	-61%
<b>CE</b>	-32%	-26%	-42%
<b>DOL</b>	-34%	-22%	-50%
<b>BR</b>	<b>-38%</b>	-31%	-50%
<b>SMA</b>	-34%	-38%	-28%
<b>Pays de Saint-Malo</b>	-36%	-30%	-46%

Les résultats intègrent des estimations réalisées par Agreste.  
Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010

Si l'ensemble des exploitations est considéré, la diminution du nombre de sièges d'exploitation par EPCI est la plus forte au sein de la communauté de communes de la Bretagne Romantique et de la Baie du Mont Saint-Michel - Porte de Bretagne.

Les évolutions diffèrent pour les seules exploitations moyennes et grandes (exploitations considérées comme professionnelles). Saint-Malo Agglomération enregistre la plus forte chute du nombre de sièges d'exploitation (-38 %), loin devant la communauté de communes de Dol-de-Bretagne (-22 %).

## Et le foncier agricole ?

La baisse du nombre d'exploitations contribue à la disparition du foncier agricole. Au moment de la cessation de l'exploitation agricole, si celle-ci ne peut pas être reprise en l'état (car jugée non viable, trop petite, ou vétuste...) elle est souvent démembrée. Ses terres sont alors reprises par d'autres exploitations qui s'agrandissent ou peuvent venir conforter un projet d'installation... Dans le cadre de la transmission, un propriétaire foncier peut aussi être tenté de valoriser son patrimoine foncier en terres urbanisables (si une évolution du document d'urbanisme le permet), d'autant plus que la pression foncière est forte au sein du Pays.

L'évolution des structures d'exploitations peut engendrer des modifications non négligeables sur l'aménagement du territoire. Les dynamiques liées à la mutualisation des moyens humains et techniques peuvent conduire à développer plus fortement des sièges d'exploitations. Les autres deviennent des sites secondaires de stockage de matériel, fourrage ou bien un atelier d'élevage. Les périmètres sanitaires autour de ces exploitations s'en trouvent modifiés.

De même, ces dynamiques de développement des exploitations sociétaires peuvent conduire à une augmentation des temps de trajet entre site principal et sites secondaires. Les échanges parcellaires deviennent alors une opportunité pour adapter la répartition du foncier aux évolutions des structures agricoles.



## 3.2 Le statut juridique et la taille des exploitations

### ■ Les exploitations privilégient les structures sociétaires

#### Statuts juridiques des exploitations agricoles en 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métrop.
Exploitation individuelle	61%	56%	54%	69%
Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)	9%	11%	12%	8%
Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) avec chef d'exploitation seul	10%	10%	14%	9%
EARL avec plusieurs coexploitants	13%	16%	13%	7%
Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL	6%	6%	8%	7%

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, périmètre des 74 communes du pays dont estimations, ensemble des exploitations

#### Chiffres clés du Pays

**71 % des exploitations ont un chef unique**

**47 ha de moyenne (ensemble des exploitations)**

Individuel ou sociétaire (GAEC, EARL, SCEA, etc.), différents statuts peuvent être adoptés par les exploitations agricoles. En 2010, 61 % des exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo sont individuelles. Cette proportion est légèrement

supérieure à celle observée à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine et de la Bretagne. Les autres exploitations ont opté pour un statut sociétaire.

Les sociétés sont à dominante familiale. Elles regroupent souvent des moyens de production plus conséquents (surfaces, main d'œuvre, capital) que les exploitations individuelles. Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commun) permet le regroupement de plusieurs agriculteurs. 9 % des exploitations agricoles du pays sont des GAEC. Dans ces structures, la présence de plusieurs agriculteurs offre des souplesses en matière d'organisation : les associés peuvent par exemple se libérer pour le week-end ou partir en vacances à tour de rôle.

Cependant, le statut sociétaire ne signifie pas systématiquement que plusieurs exploitants agricoles sont présents dans la société. Ainsi, comme une exploitation individuelle, l'EARL (Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée) peut être unipersonnelle : elle est alors conduite par un unique chef d'exploitation. Cette forme juridique garantit la séparation des biens personnels de l'agriculteur de ses biens professionnels.

**De ce fait, en 2010, 71 % des exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo sont conduites par un unique chef d'exploitation** : 61 % sont des exploitations dites "individuelles" et 10 % sont des EARL avec un seul chef d'exploitation.

#### Évolution des statuts juridiques des exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo

	1988	2000	2010
Exploitation individuelle	96%	80%	61%
GAEC	3%	6%	9%
EARL avec chef d'exploitation seul	0,1%	5%	10%
EARL avec plusieurs coexploitants	0,1%	7%	13%
Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL	1%	2%	6%

Source : Agreste, Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010, périmètre des 74 communes du pays dont estimations, ensemble des exploitations

Bien qu'encore majoritaires, les exploitations individuelles voient leur proportion décliner au fil du temps. De plus en plus d'agriculteurs font le choix d'une structure sociétaire. En 2000, 20 % des exploitations du Pays avaient adopté un statut sociétaire. Elles sont aujourd'hui près de 40 %.

Malgré la diminution du nombre total d'exploitations agricoles, le nombre d'EARL unipersonnelles ou à plusieurs associés progresse, tandis que le nombre de GAEC diminue.

Le développement de cette mutualisation des moyens de productions est entre autre le reflet de nouvelles aspirations d'agriculteurs trouvant au travers de ce statut la possibilité de se dégager du temps à tour de rôle.

Ainsi, bien qu'il y ait une diminution globale du nombre d'exploitations, il y a une augmentation des formes sociétaires.

## ■ Zoom sur les exploitations moyennes et grandes

### Statuts juridiques des exploitations agricoles moyennes et grandes en 2010

	Pays	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métrop.
<b>Exploitation individuelle</b>	45%	40%	42%	55%
<b>GAEC</b>	14%	16%	16%	12%
<b>EARL avec chef d'exploitation seul</b>	14%	14%	18%	13%
<b>EARL avec plusieurs coexploitants</b>	19%	23%	17%	11%
<b>Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL</b>	7%	7%	8%	9%

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, périmètre du SCoT du pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs, exploitations moyennes et grandes)

55 % des exploitations considérées comme professionnelles ont opté pour une forme sociétaire. Par différence avec les tableaux précédents, il apparaît que les exploitations dites "petites" sont sur-représentées parmi les exploitations individuelles.

### Évolution des statuts juridiques des exploitations agricoles moyennes et grandes du Pays de Saint-Malo

	1988	2000	2010
<b>Exploitation individuelle</b>	93%	68%	45%
<b>GAEC</b>	5%	10%	14%
<b>EARL avec chef d'exploitation seul</b>	0,3%	8%	14%
<b>EARL avec plusieurs coexploitants</b>	0,3%	11%	19%
<b>Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL</b>	1%	3%	7%

Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, périmètre du SCoT du pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs, exploitations moyennes et grandes)

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations individuelles a été divisé par plus de deux. Le nombre de GAEC a diminué entre 2000 et 2010, cependant en proportion les GAEC sont aujourd'hui plus représentés qu'il y a dix ans.

## ■ La surface moyenne des exploitations progresse<sup>17</sup>

Surface moyenne exploitée en 2010 (ensemble des exploitations) :

47 ha

(I-V : 46 ha)

+ 15 ha en 10 ans

Surface moyenne exploitée par UTA non salarié<sup>18</sup> en 2010 (ensemble des exploitations) :

45 ha

Surface moyenne exploitée en 2010 (moyennes et grandes exploitations) :

67 ha

(I-V : 63 ha)

+ 19 ha en 10 ans

Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

L'augmentation de la taille des exploitations est surtout due au regroupement des exploitants en société, et donc au regroupement de structures initialement individuelles.

Une exploitation peut donc comprendre plusieurs sites.

SAU moyenne des exploitations <sup>19</sup> en 2010 par intercommunalité	
BSM	51.1 ha
CE	53.5 ha
DOL	54.8 ha
BR	50.6 ha
SMA	34.9 ha

Le regroupement en société peut conduire à mutualiser les productions sur un seul site. Les sites originaux risquent alors de perdre leur vocation agricole et d'être aménagés pour un usage résidentiel.

Le regroupement sociétaire peut aussi se traduire par l'arrêt de certaines productions car le projet global d'exploitation est alors repensé.

Par ailleurs, lors du départ à la

retraite d'un associé, la production dont il avait la charge peut éventuellement être arrêtée.

### Et le foncier agricole ?

Les regroupements d'exploitations peuvent avoir un impact sur la structure du parcellaire. Certaines parcelles éloignées du siège présentent une contrainte de déplacement. Cela peut conduire à modifier les cultures implantées : plutôt que de faire pâturer des animaux sur une parcelle lointaine, on y plantera des céréales par exemple. La réflexion sur des échanges parcellaires entre exploitations peut alors être intéressante pour optimiser les déplacements de chacun.

En secteur de production laitière, un parcellaire bien structuré autour du site de production permettra une meilleure gestion du troupeau et du pâturage.

En secteur légumier, le choix de localisation des parcelles peut être important pour des intérêts climatiques. La diversité de localisation au sein d'une exploitation permet une production plus diversifiée.

<sup>17</sup> Pour plus de détails sur la surface exploitée selon le type de production, se reporter à la fiche 4.2 sur les productions animales et végétales

<sup>18</sup> Nombre d'UTA (unité de travail annuel) des chefs d'exploitations et coexploitants

<sup>19</sup> Champ de données : ensemble des exploitations



### 3.3 Les emplois liés à l'agriculture

#### Chiffres clés du Pays

**1 433 exploitations**

**1,3 chefs ou coexploitants en moyenne**

**Environ 2 900 actifs permanents**

**Environ 150 UTA salariés dans le secteur légumier**

**Environ 540 emplois dans les IAA locales (en alimentaire)**

**De nombreux emplois directs et induits dans les services et activités liés à l'activité agricole : CUMA, associations de remplacement, agrofourniture, équipement et machinisme, bâtiment, conseil, banque, assurance, transport...**

L'agriculture du Pays de Saint-Malo : une activité économique créatrice de nombreux emplois ancrés localement dans le territoire.

*NB : pour l'ensemble de la fiche sauf précision contraire, les données sont issues des recensements agricoles 2000 et 2010, Agreste, Ensemble des exploitations.*

*Sources : Agreste, Recensement agricole 2010 (Estimations Agreste pour certaines communes / périmètre du SCoT avec estimations pour Cardroc, Les Iffs et Saint Brieuc des Iffs) – Ensemble des exploitations; Observatoire des IAA de Bretagne des Chambres d'agriculture de Bretagne*

	Pays de Saint-Malo		Bretagne
		% de la Bretagne	Nombre
<b>Nombre de chefs et coexploitants en 2010</b>	1 915	4,1 %	46 693
<b>Evolution du nombre de chefs et coexploitants entre 2000 et 2010</b>	-28 %	/	-19 %
<b>Nombre d'actifs permanents en 2010 (estimation)</b>	Environ 2 900	Environ 4 %	68 086
<b>Nombre d'actifs permanents en UTA en 2010</b>	2 205	4,1 %	53 158

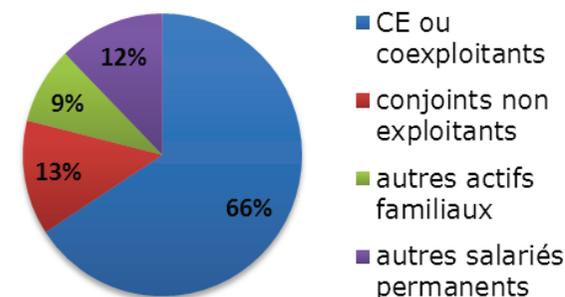
*Remarque : Les actifs des exploitations agricoles de la commune de Saint-Symphorien sont pris en compte en 2000 mais pas en 2010, ce qui accentue les évolutions à la baisse.*

*Source : Agreste, Recensement Agricole 2010*

Si l'on ajoute aux 2 900 actifs permanents des exploitations agricoles les 150 UTA saisonniers et les 540 emplois salariés des industries agro-alimentaires, **les filières agricoles représentent près de 3 600 emplois localisés au sein du Pays de Saint-Malo**, soit près de 6 % des 60 150 emplois totaux du Pays<sup>20</sup>. Par ailleurs, l'agriculture génère de nombreux emplois induits (secteur du transport...) qui peuvent se localiser dans le Pays de Saint-Malo ou les pays voisins.

Au sein du Pays, le travail agricole de l'ensemble des exploitations représente 2 205 UTA. Les UTA permettent de comptabiliser le travail agricole en équivalent temps plein, aussi le nombre d'UTA est inférieur au nombre d'actifs (un actif étant une personne qui travaille en agriculture, à temps plein ou partiel).

#### Répartition par statut des actifs permanents dans les exploitations du Pays de Saint-Malo en 2010



*Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations*

<sup>20</sup> INSEE, Recensements de la population, emplois au lieu d'emploi, 2010

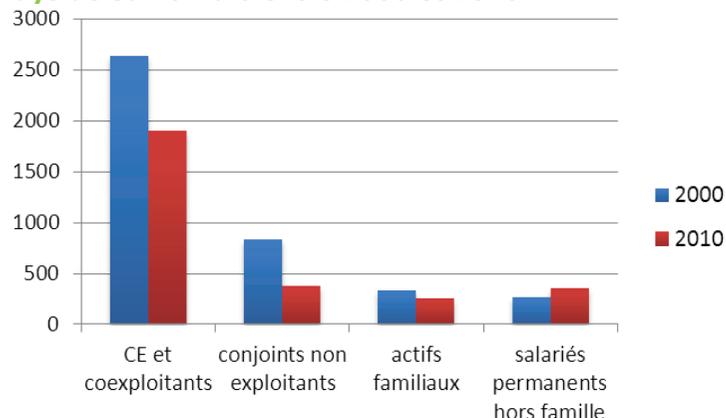
## ■ Des actifs permanents moins nombreux mais dont le profil évolue entre 2000 et 2010

Le nombre d'UTA a baissé moins vite que le nombre d'exploitation : - 25 % d'UTA agricole en 10 ans contre -36 % d'exploitations<sup>21</sup>.

Le nombre d'UTA par exploitation a donc augmenté en 10 ans : de 1,3 à 1,5 UTA par exploitation.

Sur la même période le nombre total d'actifs permanents a diminué de 30 %. Seul l'emploi salarié hors cadre familial a augmenté (+ 31 %).

### Evolution du statut des actifs permanents dans les exploitations du Pays de Saint-Malo entre 2000 et 2010



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

Les salariés permanents<sup>22</sup> peuvent représenter jusqu'à 38 % des UTA d'une commune : plus de 30 % à Saint-Méloir-des-Ondes et Saint-Malo.

### ZOOM SUR LES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

Elles requièrent le travail de près de 1 820 UTA sur le Pays de Saint-Malo (hors Cardroc, les Iffs et Saint-Brieuc-des-Iffs) :

- 66 % sont des chefs et coexploitants,
- 22 % sont des salariés permanents, temporaires, salariés des ETA et CUMA contre 14 % en 2000. Le salariat s'est

<sup>21</sup> Se référer à la fiche précédent sur l'évolution du nombre d'exploitations

<sup>22</sup> Carte de l'évolution du nombre d'UTA en pourcentage entre 2000 et 2010 dans l'atlas cartographique

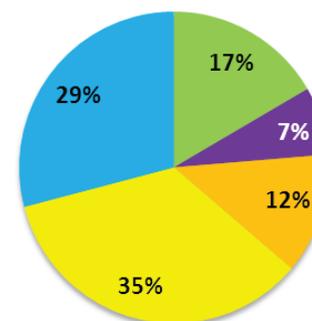
développé entre 2000 et 2010 tandis que l'emploi familial (personnes de l'entourage, de la famille ou amis qui exercent une activité régulière sur l'exploitation) a reculé (11 % des UTA en 2010 contre 22 % en 2000).

Source : Agreste - DRAAF Bretagne RA2010

## ■ Des communes plus ou moins denses en emploi agricole

### Répartition des actifs permanents dans les exploitations du Pays de Saint-Malo en 2010 (en UTA, Unité de Travail Annuel)

Collectivité	Nb d'UTA	
	Total	dt CE et coexploitants <sup>23</sup>
<b>BSM</b>	366	253
<b>CE</b>	156	105
<b>DOL</b>	277	207
<b>BR</b>	766	623
<b>SMA</b>	640	324
<b>Pays de Saint-Malo</b>	<b>2 205</b>	<b>1 512</b>



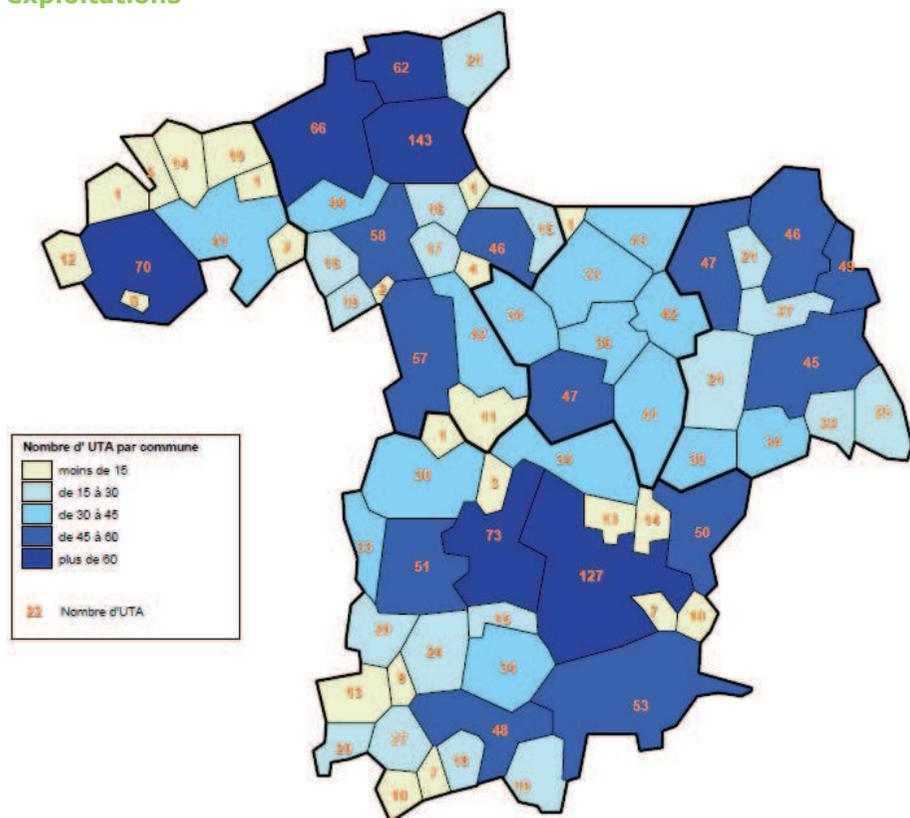
- CC Baie du Mont Saint Michel
- CC Côte d'Emeraude
- CC Pays de Dol de Bretagne
- CC de la Bretagne Romantique
- Saint-Malo Agglomération

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

<sup>23</sup> Données avec estimation pour les communes : Le Vivier-sur-Mer, Lanhélin, Tressé, Le Minihic-sur-Rance, La Richardais, Dinard, Lancieux

La communauté de communes de la Bretagne Romantique compte le plus grand nombre d'UTA, devant Saint-Malo Agglomération. A l'inverse, c'est la communauté de communes de la Côte d'Emeraude qui compte le moins d'UTA agricoles. Ces résultats sont en lien direct avec le nombre de sièges d'exploitation qui se localisent dans chaque intercommunalité.

### Le travail agricole total (UTA) par commune pour l'ensemble des exploitations

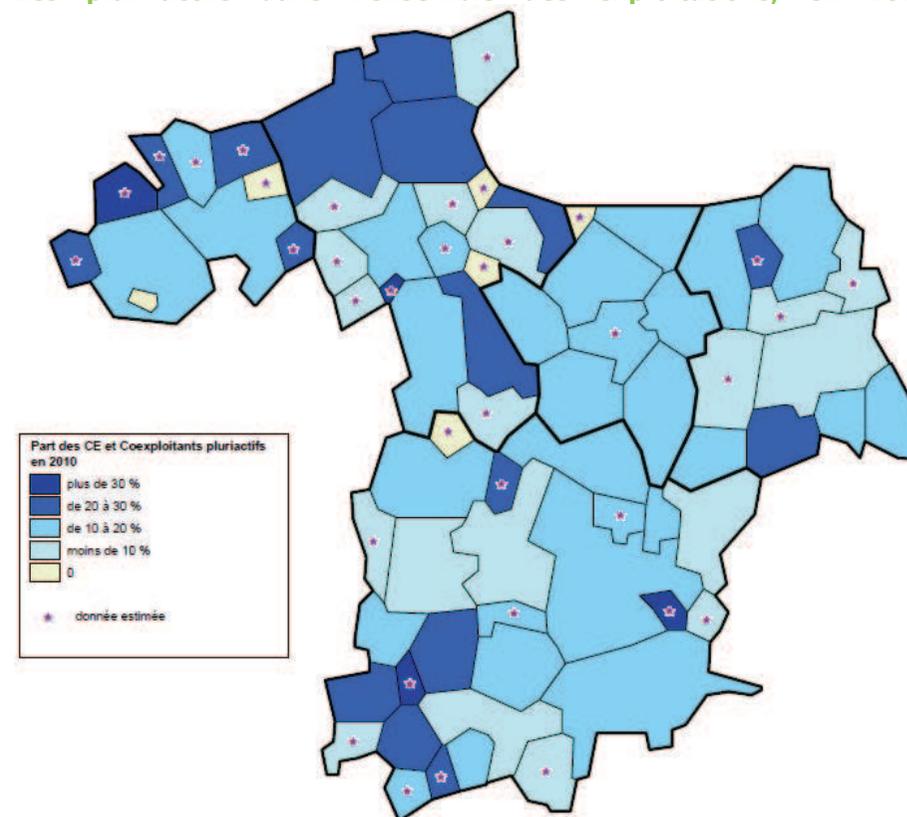


Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

Avec 143 UTA (ensemble des exploitations), la commune de Saint-Méloir-des-Ondes est celle qui totalise le plus grand nombre d'UTA permanent, en raison de l'importance de la production légumière. Le travail agricole sur Combourg occupe 127 UTA, ce qui en fait la 2<sup>ème</sup> commune agricole du Pays de Saint-Malo en termes d'emploi agricole.

En revanche, en l'absence d'exploitation agricole, il n'y a pas d'emploi agricole à Plessix-Balissou. L'emploi agricole total représente moins de 5 UTA sur les communes de Lancieux, La Richardais, Le Vivier-sur-Mer, Saint Benoît des Ondes, Tressé, Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine, Le Minihic sur Rance, Lanhélin et Lillemer.

### Les pluri-actifs dans l'ensemble des exploitations, en 2010

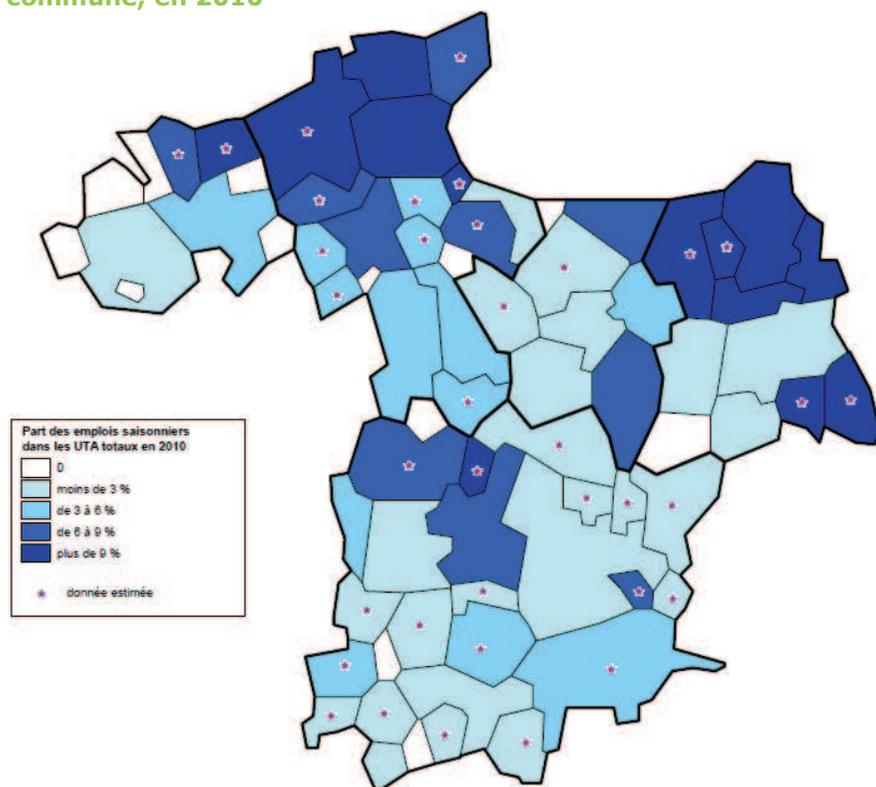


Source : Recensement agricole 2010 (ensemble des exploitations)

Les pluri-actifs représentent plus de 20 % des chefs et coexploitants dans 21 communes du Pays, essentiellement sur les communes de la côte nord-ouest du territoire.

## ■ Des emplois saisonniers liés aux productions de légumes

La part des emplois saisonniers dans les emplois totaux par commune, en 2010



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

L'emploi saisonnier représente une part très importante de l'emploi total dans les communes de Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Broladre, Vieux-Viel (plus de 20 % des UTA d'après les estimations Agreste), compte tenu de l'importance des productions légumières.

De même, il représente entre 10 % et 20 % des UTA d'après les estimations Agreste dans les communes de Roz-sur-Couesnon, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Marcen, Lanhélin, Saint-Malo et Dinard.

En 2010, sur le Pays (hors Cardroc, Les Iffs et Saint-Brieuc-des-Iffs et Saint-Symphorien), 369 exploitations agricoles ont eu recours au

travail saisonnier ou occasionnel. Le travail saisonnier représente 148 UTA.

## Zoom sur les contrats salariés en stock en fin de mois en 2012 par type de contrat et par APE<sup>24</sup> sur le Pays de Saint-Malo

Moyenne sur l'année 2012	Pays de saint Malo			
	CDD	CDI	Total	% CDI
Cultures spécialisées	140	172	313	55%
Elevages spéc. gros animaux (porcs, bovins...)	15	48	63	76%
Elevages spéc. petits animaux (aviculture...)	10	30	39	75%
Entraînement, dressage, haras	10	27	37	73%
Conchyliculture (hors affiliés à l'ENIM)	84	77	160	48%
Cultures et élevage non spécialisés*	123	172	295	58%
ETA	27	84	111	76%
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>609</b>	<b>1 018</b>	<b>60%</b>
<b>Total hors conchyliculture</b>	<b>325</b>	<b>533</b>	<b>858</b>	<b>62%</b>

\* Polyculture élevage, CUMA et services de remplacement

Source OESR MSA, traitement statistique de l'observatoire emploi formation de l'agriculture - CRAB - échelle Pays de Saint-Malo - 71 communes

## Zoom sur le nombre de salariés agricoles en équivalent temps plein (ETP) par secteur APE - base 35h sur le Pays de Saint-Malo

APE MSA	Pays de Saint Malo	
	2011	2012
Cultures spécialisées (légumes, horticulture, pépinières...)	251	242
Elevages spécialisés de gros animaux (porcs, bovins...)	54	50
Elevages spécialisés de petits animaux (aviculture...)	31	33
Equitation, haras	25	26
Conchyliculture (hors affiliés à l'ENIM)	118	120
Culture et élevage non spécialisés*	187	205
Travaux forestiers (hors ONF)	2	3
ETA	97	96
Paysagistes (secteur privé)	196	203
Jardiniers, gardes (forestiers, chasse, pêche)	44	42
<b>Total</b>	<b>1 003</b>	<b>1 018</b>

\* Polyculture élevage, CUMA et services de remplacement

Source OESR MSA, traitement statistique de l'observatoire emploi formation de l'agriculture - CRAB - échelle Pays de Saint-Malo - 71 communes

### Et le foncier agricole ?

Le développement du salariat dans les exploitations agricoles n'a pas pour conséquence de modifier le rapport au foncier. L'intérêt porté est toujours fondamental pour les chefs d'exploitations quelque que soit la taille ou le type de production.

<sup>24</sup> Code permettant de classer les entreprises par secteur d'activité



### 3.4 Les femmes en agriculture

#### Chiffres clés du Pays

**25 % des salariés permanents sont des femmes**

Au sein du Pays de Saint-Malo, les femmes représentent en 2010 un tiers des emplois agricoles familiaux de l'ensemble des exploitations agricoles (cette mesure est exprimée en Unité de Travail Agricole, autrement dit, en équivalent temps plein). Cette proportion se situe au niveau des moyennes départementale (34 %) et régionale (32 %). Elle a reculé en comparaison à 2000, à l'époque, les femmes comptaient pour 37 % des UTA familiales.

La part des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes s'avère très variable selon les communes : elle s'échelonne entre 0 et plus de 50 %. Elle ne dépasse pas 22 % pour un quart des communes du pays, tandis qu'elle est supérieure à 36 % pour un autre quart des communes du pays.

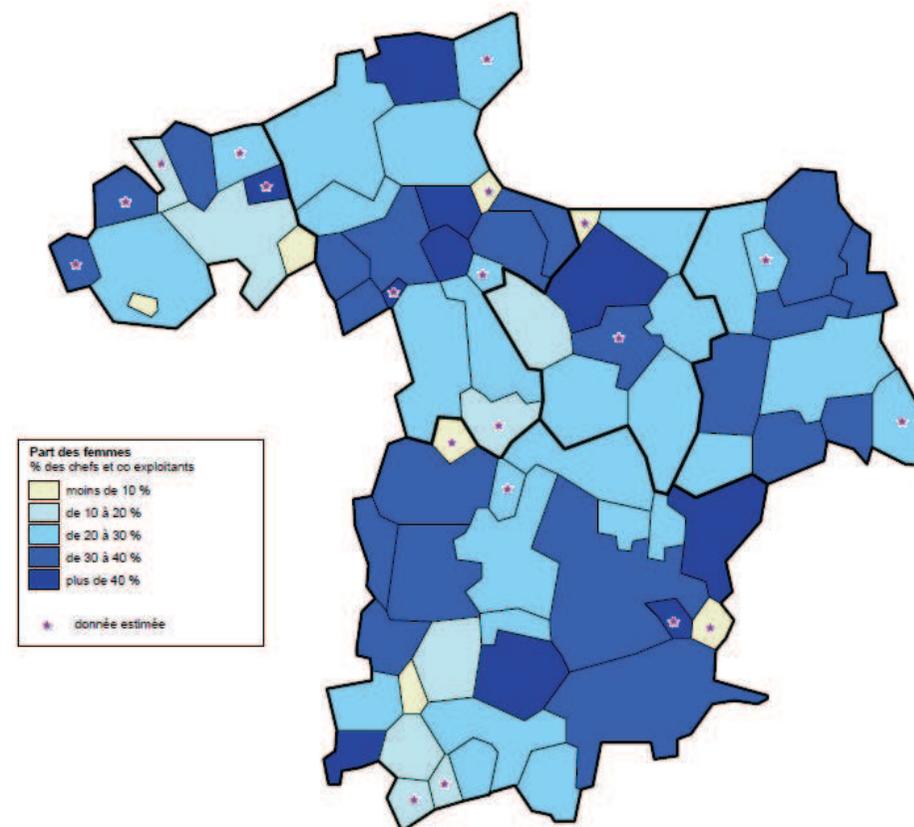
En ce qui concerne le salariat, au sein des exploitations moyennes et grandes, les femmes représentent un quart des salariés du Pays de Saint-Malo (26 %). La proportion s'avère égale à la moyenne française, mais inférieure à celle observée à l'échelle départementale comme régionale (30 % des salariés permanents sont des femmes).

La part des femmes parmi les salariés permanents a progressé en comparaison à 2000, période à laquelle seulement 15 % des salariés étaient des femmes.

*L'évolution des statuts, avec la création des EARL en 1985 et la loi d'orientation agricole de 1999, instituant le statut de « conjoint collaborateur », ont permis une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale<sup>25</sup>.*

<sup>25</sup> Source : Les femmes dans le monde agricole, Centre d'études et de prospective, mars 2012

#### Part des femmes parmi les chefs d'exploitation et co-exploitants en 2010



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations avec estimations Agreste

## ■ Des femmes chefs d'exploitation en moyenne plus âgées que les hommes

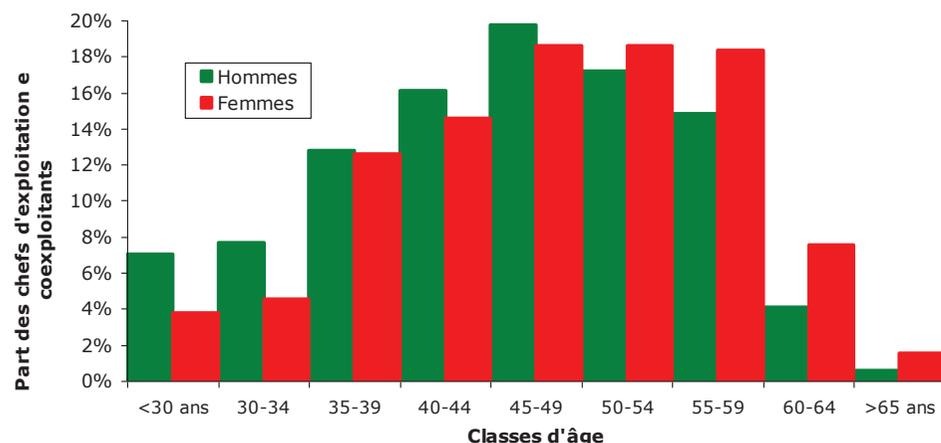
La pyramide des âges des femmes chefs d'exploitation ou co-exploitantes, en comparaison à celle des hommes, montre que les femmes sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

Ainsi, en 2010, la proportion des femmes âgées de moins de 40 ans s'avère nettement inférieure à celle constatée pour les hommes : 21 % (contre 28 % pour les hommes). A contrario, 27 % des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes ont plus de 55 ans, contre 19 % pour les hommes.

Ce décalage s'explique en grande partie par le fait que l'âge moyen à l'installation est plus élevé chez les femmes que chez les hommes :

- les femmes s'installent plus fréquemment après avoir connu des premières expériences professionnelles ;
- une partie des femmes reprennent l'exploitation lors du départ à la retraite de leur conjoint.

### Pyramide des âges des chefs d'exploitation et coexploitants en fonction du sexe



Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes, périmètre du Pays de Saint-Malo hors Cardroc, les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs

### 3.5 L'emploi partagé et l'organisation collective du travail

#### Chiffres clés du Pays

**36 ETA**

**9 CUMA**

**9 groupements d'employeurs**

**2 associations de remplacement cantonales et 1 départementale**

Parallèlement à l'organisation du travail interne à l'exploitation (gestion du temps, conception des bâtiments, équipements pour les cultures et pour l'élevage, répartition des tâches, prises de décisions seul ou à plusieurs associés, ...) l'agriculteur peut faire appel à

des intervenants extérieurs.

L'organisation et la délégation du travail en agriculture revêtent différentes formes :

- **L'entraide** entre agriculteurs voisins qui se rejoignent et s'organisent en période de pointe de travail pour réaliser des travaux en commun à tour de rôle sur leurs exploitations (semis de céréales, ensilages de maïs ou d'herbe, récolte de céréales, ...). L'entraide entre exploitations concerne également des travaux sur les cultures ou autour des animaux qui requièrent ponctuellement une quantité de main d'œuvre plus importante (interventions sanitaires, déplacement, manipulation ou sortie d'animaux, ...). Les agriculteurs peuvent aussi être amenés à s'entraider sous la forme de prêts de matériels.
- **Le recours aux entreprises de travaux agricoles (ETA)** qui prennent en charge tout ou partie des façons culturales, de l'épandage des déjections animales (transport et épandage de fumier et de lisier) à la récolte en passant par la préparation des sols, les semis ou l'entretien des cultures. Gestion des déjections, semis et récoltes sont les travaux les plus fréquemment réalisés par les ETA. En 2012, le Pays de Saint-Malo hébergeait 36 ETA réparties sur tout le territoire.
- **L'adhésion à une coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA).** Les travaux qu'elles réalisent sont

similaires à ceux qui sont proposés par les ETA. Elles mutualisent l'acquisition, l'utilisation et l'entretien d'automoteurs, de matériels à atteler et souvent de tracteurs au bénéfice des agriculteurs adhérents de la CUMA. Certaines proposent également des services assurés par une main d'œuvre salariée, notamment un chauffeur d'automoteur et/ou de tracteur. Les adhérents de la CUMA s'acquittent d'une cotisation et d'une rétribution liée à l'utilisation des équipements utilisés. Au-delà du partage des investissements matériels, ces coopératives contribuent au lien et aux échanges entre agriculteurs du territoire. Elles peuvent également contribuer au démarrage d'un projet collectif innovant (techniques alternatives sur le désherbage des cultures, énergies renouvelables, ...).

Le Pays de Saint-Malo compte 9 CUMA matériels dont les sièges sont répartis sur les communes de Baguer-Morvan, La Fresnais, Hédé, Meillac, Québriac, Roz-sur-Couesnon, Roz-Landrieux, Saint-Malo et Dingé. Plus de 150 exploitations adhèrent aux CUMA dont le siège est situé sur le Pays de Saint-Malo.

- **Le recours aux associations de remplacement.** Leur rôle consiste à venir en aide aux agriculteurs et à leur famille en leur procurant un agent de remplacement salarié de l'association pendant une période déterminée. Il effectue, en lieu et place des agriculteurs, des travaux sur l'exploitation. Il permet ainsi à chacun d'être remplacé lors d'un arrêt de travail lié à des raisons de santé, pour prendre quelques jours de congés (week-end, vacances, congés maternité, congés paternité, ...), ainsi que pour se faire remplacer pour suivre des formations ou honorer des mandats professionnels ou non professionnels. C'est un remplacement à la carte qui est proposé (2 heures, 4 heures ou la journée). Une réponse professionnelle faisant appel à une main d'œuvre spécialisée et responsable, adaptée à tous types d'exploitations. Moyennant rémunération de sa part, l'agriculteur peut se faire remplacer sans pénaliser la conduite de l'entreprise. Aujourd'hui, les agriculteurs font de plus en plus appel aux associations de remplacement. Cependant, celles-ci peinent parfois à recruter suffisamment de salariés. Les associations de remplacement sont

structurées à l'échelle d'un canton. Le Pays de Saint-Malo héberge 2 associations de remplacement cantonales : *Pleine-Fougères Remplacement* et *Combourg Remplacement*. Les agriculteurs des autres cantons peuvent faire appel au service départemental : *Ille-et-Vilaine Remplacement*. Potentiellement, tous les agriculteurs peuvent faire appel à une association de remplacement. Toutes ces associations sont rattachées à la structure *Ille-et-Vilaine Remplacement*. De manière générale : 80% du temps de travail des salariés sont consacrés au remplacement et 20% pour une main d'œuvre complémentaire ponctuelle.

- La création d'un groupement d'employeurs.** Plusieurs agriculteurs (au moins 2) s'associent pour employer un ou plusieurs salarié(s), généralement à temps plein. Le(s) salarié(s) partage(nt) son(leur) temps de travail entre plusieurs exploitations. Les formalités administratives sont assurées par le groupement (contrat de travail, bulletins de salaire, plannings, ...). Le groupement permet aux agriculteurs de bénéficier d'un complément de main d'œuvre en employant à plusieurs un salarié qu'ils n'auraient pas eu les moyens d'employer seuls. Depuis août 2013, il existe aussi un groupement d'employeurs départemental, ALTERRENATIVE'35, dont la mission est de mettre à disposition un ou plusieurs salariés sur un même secteur géographique pour des exploitants qui ne se connaissent pas forcément au départ. Dans le Pays de St-Malo, diverses structures accompagnent la constitution et la gestion des groupements d'employeurs notamment l'Association Emploi Formation (AEF) et certains centres de gestion. En février 2014, 9 groupements d'employeurs sont actifs sur le Pays de St-Malo. Une cinquantaine d'exploitations adhèrent à ces groupements d'employeurs. Ils emploient une quinzaine de salariés en CDI et une vingtaine en CDD.

Le travail coopératif a toujours été fort en agriculture. Pour les travaux agricoles comme les moissons, ensilages, on a cette image du travail à plusieurs (familial mais pas seulement).

Le regroupement par coopération s'est développé plus tard pour mutualiser les outils de productions. Du travail « en famille » on est passé à une mutualisation entre exploitations.

Le regroupement par rapport à la main d'œuvre est plus récent, avec le développement des groupements d'employeurs et des associations de remplacement. En effet, beaucoup d'exploitants sont encore en individuel ou souhaitent se dégager du temps pour d'autres activités et font appel à des services de remplacement. L'approche travail a évolué.

	Nombre d'ETA <sup>26</sup>	Nombre de CUMA <sup>27</sup>	Nombre de groupements d'employeurs <sup>28</sup>	Associations de remplacement cantonales <sup>29</sup>
<b>BSM</b>	4	1	3	1
<b>CE</b>	2	/	/	/
<b>DOL</b>	6	2	2	/
<b>BR</b>	18	4	1	1
<b>SMA</b>	6	2	3	/
<b>Total</b>	36	9	9	2

Une carte localise une partie des ETA et CUMA du territoire dans l'atlas cartographique : « les dynamiques d'emplois générés par l'agriculture »

<sup>26</sup> Nombre d'ETA au 23/07/2012

<sup>27</sup> Nombre de CUMA au 03/04/2014

<sup>28</sup> Nombre de groupements d'employeurs au 10/02/2014

<sup>29</sup> Nombre d'associations au 01/02/2014

## 3.6 L'âge des actifs

### ■ Une moyenne d'âge de 46 ans

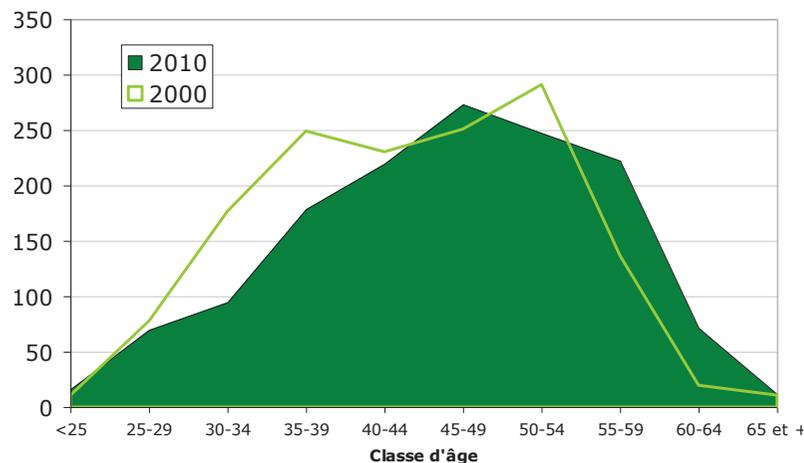
#### Chiffres clés du Pays

**46 ans de moyenne pour les chefs d'exploitations ou coexploitants**

**1 exploitation sur 5 est détenue par un chef d'exploitation de moins de 40 ans**

À l'échelle du Pays de Saint-Malo<sup>30</sup>, l'âge moyen des chefs et co-exploitants d'exploitations agricoles moyennes et grandes atteint 46 ans en 2010. C'est légèrement inférieur à la moyenne bretonne (46,5 ans) et à la moyenne départementale (46,3 ans).

#### Pyramide des âges des chefs d'exploitation et co-exploitants en 2000 et en 2010, moyennes et grandes exploitations



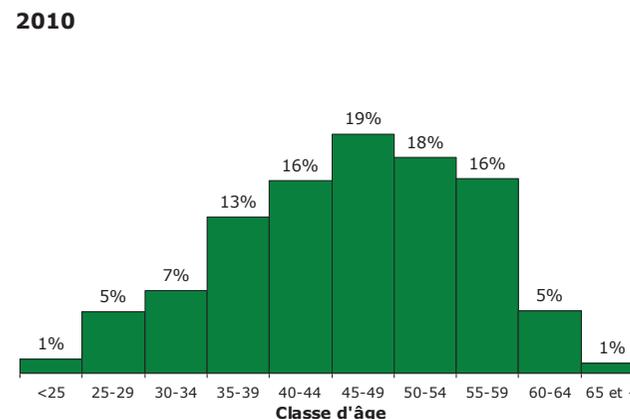
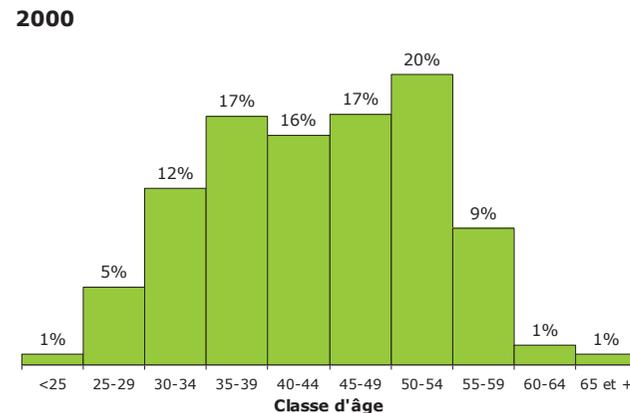
Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010, exploitations moyennes et grandes

La comparaison de la pyramide des âges de 2010 à celle de 2000 laisse apparaître un glissement vers la droite, ce qui témoigne d'un vieillissement de la population agricole.

<sup>30</sup> Le périmètre ici considéré est celui du Pays sans Saint-Symphorien en 2010 et sans Cardroc, Les Iffs et Saint-Brieuc-des-Iffs. En 2000, Saint-Symphorien, alors rattachée au sein de la commune d'Hédé, faisait partie du périmètre du pays.

### ■ Un vieillissement des chefs d'exploitation agricole

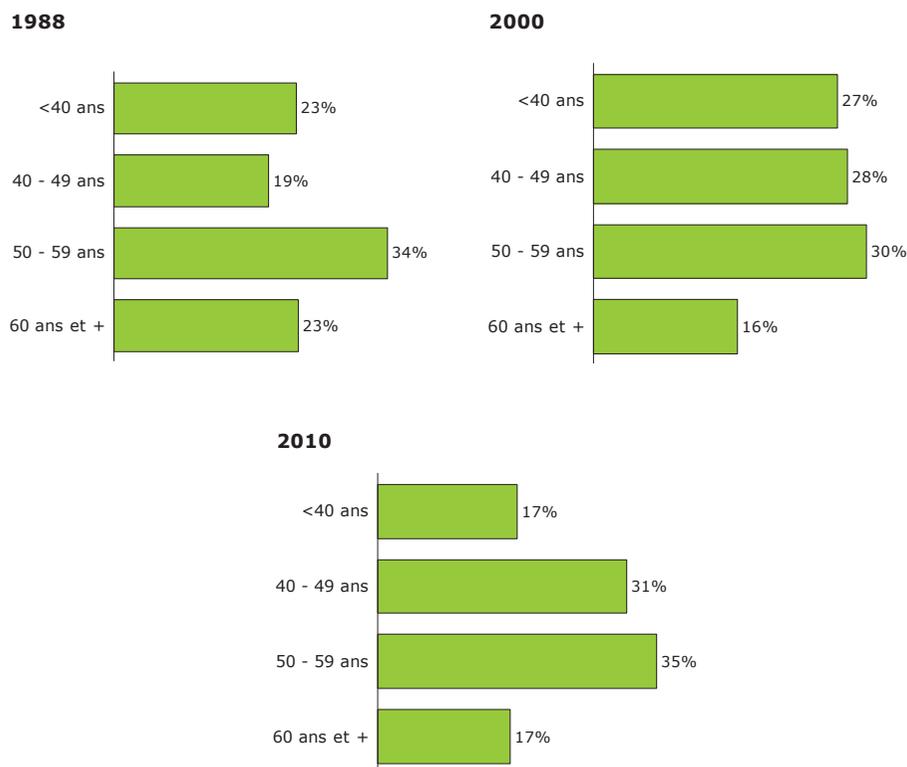
#### Répartition par classe d'âge des chefs d'exploitation et co-exploitants en 2000 et en 2010, moyennes et grandes exploitations



Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010, exploitations moyennes et grandes

Plus en détail, la proportion des chefs et co-exploitants de moins de 40 ans est inférieure en 2010 à son niveau de 2000. En revanche, la classe des 55-59 ans est largement surreprésentée en 2010 : 16 % des chefs et co-exploitants ont entre 55 et 59 ans en 2010, contre 9 % en 2000.

**Nombre d'exploitations par âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour l'ensemble des exploitations**



Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, ensemble des exploitations, périmètre du SCoT du Pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs)

Le classement des exploitations en fonction de l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour l'ensemble des exploitations offre une lecture complémentaire du vieillissement des chefs et co-exploitants.

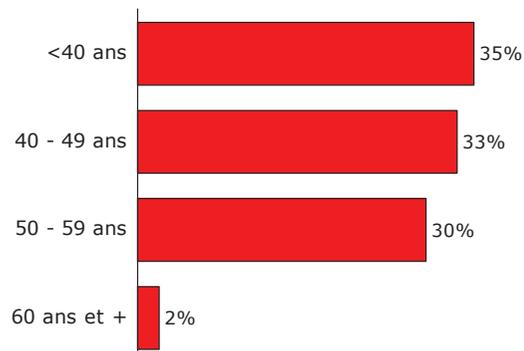
Entre 1988 et 2000, la part du nombre des exploitations tenues par un chef de moins de 40 ans était passée de 23 % à 27 %. Les dispositifs d'accompagnement des départs en pré-retraite ont, pendant les années 1990 et une partie des années 2000, contribué à la dynamique de l'installation et permis un rajeunissement des actifs agricoles.

Initialement, le dispositif de pré-retraite mis en place en 1992 ciblait les agriculteurs âgés de 55 à 60 ans et justifiant de plus de quinze années d'activité. Les terres libérées ont alors été en grande majorité orientées vers l'agrandissement d'exploitations. Le dispositif a été modifié à partir de 1995 de façon à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs (nouvelles installations et agrandissement des exploitations pour les agriculteurs installés depuis moins de 10 ans). À compter de 1998, le dispositif de pré-retraite a été réservé aux agriculteurs en difficulté âgés de 55 à 60 ans et contraints de cesser leur activité du fait de difficultés économiques ou de graves problèmes de santé. Ce dispositif a été prorogé jusqu'à fin 2008. Cependant entre 2007 et fin 2008, seuls les agriculteurs en difficulté âgés entre 57 et 60 ans ont pu en bénéficier.

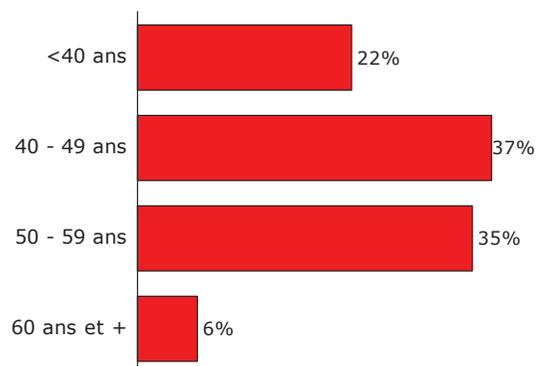
Compte tenu de l'allongement de l'âge du départ à la retraite, de la suppression du dispositif de pré-retraite agricole et d'un relatif tassement de la dynamique à l'installation, la part du nombre des exploitations tenues par un chef de moins de 40 ans n'est plus que de 17 % en 2010.

## Nombre d'exploitations selon l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour les exploitations moyennes et grandes

**2000**



**2010**



Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, exploitations moyennes et grandes, périmètre du SCoT du Pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs)

Le classement des exploitations moyennes et grandes en fonction de l'âge du chef d'exploitation diffère du classement de l'ensemble des exploitations.

Il apparaît que les exploitations professionnelles sont conduites par des exploitants plus jeunes. Plus d'une exploitation sur cinq est détenue par un chef de moins de 40 ans. Globalement, près de 60 % des exploitations sont gérées par des chefs de moins de 50 ans, ce qui est supérieur à la proportion constatée pour l'ensemble des exploitations (48 %).

Ainsi, la part des exploitations menées par des chefs de 60 ans et plus s'avère sensiblement plus réduite : 6 %, contre 17 % pour l'ensemble des exploitations.

### Comparaison à différentes échelles du classement des exploitations en fonction de l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour les exploitations moyennes et grandes en 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métropolitaine
< 40 ans	<b>22 %</b>	21 %	20 %	21 %
40 à 49 ans	<b>37 %</b>	39 %	39 %	34 %
50 à 59 ans	<b>35 %</b>	36 %	36 %	35 %
60 ans et +	<b>6 %</b>	5 %	5 %	10 %

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes, périmètre du SCoT du Pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs)

La proportion des exploitations détenues par des chefs ou co-exploitants de moins de 50 ans est similaire entre le Pays de Saint-Malo et le département d'Ille-et-Vilaine<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> Pour aller plus loin, se reporter à la fiche 3.9 sur la transmission des exploitations



## 3.7 L'installation

### Chiffres clés du Pays

**119 installations aidées**  
entre 2008 et 2012, soit 14 %  
des IA du département et 4,7%  
des IA bretonnes

### AVANT-PROPOS : QU'ENTENDONS-NOUS PAR INSTALLATION<sup>32</sup> ?

**Installation aidées par l'état :** création ou reprise d'exploitation agricole (individuelle ou sociétaire) dont le financement est aidé par

l'état lorsque le porteur de projet remplit certaines conditions réglementaires.

**Installation non aidée :** par opposition, il s'agit de création ou reprise d'exploitation par des porteurs de projet ne bénéficiant pas des aides de l'état.

**Installation aidée par le conseil régional :** les aides du conseil régional s'ajoutent aux aides de l'état lors des projets hors cadre familial et/ou présentant une activité de diversification.

Une aide peut également être accordée aux porteurs de projet de plus de 40 ans.

**Installation aidée par le conseil général :** les aides du conseil général s'ajoutent aux aides de l'état lors de projets en production biologique.

### ■ Une dynamique à l'installation qui suit celle du département

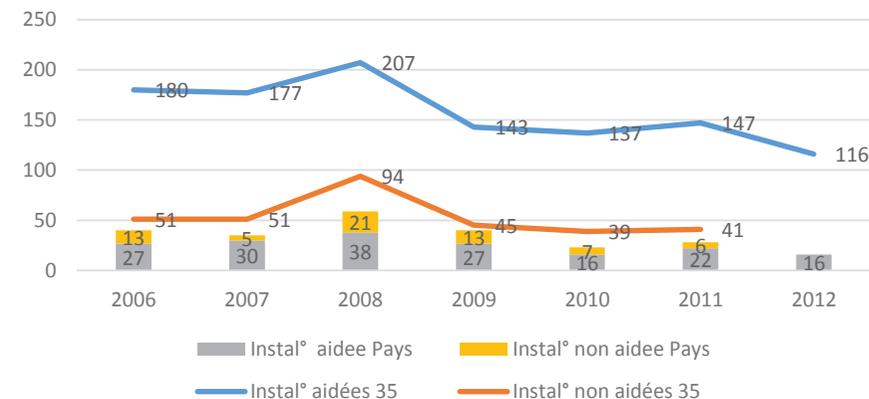
En 2012, conformément à la tendance départementale, le nombre d'installations aidées sur le pays diminue légèrement : 14% des installations aidées du département se font sur le Pays, dont la moitié sur le territoire de la « Bretagne Romantique ».

### ■ Evolution de l'installation aidée et non aidée de 2006 à 2012

Baisse de 40% des installations aidées sur le Pays en 6 ans (contre 35% sur le département).

La même tendance est observée pour les installations non aidées. Cette baisse est à mettre en parallèle de la diminution également des départs à la retraite<sup>33</sup>.

### Evolution des installations aidées et non aidées sur le Pays et le département



### ■ Le profil des jeunes installés avec les aides en 2012 sur le Pays

	Pays	Département	Bretagne
Age moyen	28,6 ans	29,3 ans	29,6 ans
% de femmes	31 %	25,8 %	28,5%
Niveau de formation (BTS et plus)	23 %	38 %	36 %
Installation hors cadre familial	13 %	19 %	35 %
Origine non agricole <sup>34</sup> des porteurs de projet	25 %	13 %	27 %

Source : EOLOAS

<sup>32</sup> L'ensemble des termes sont explicités plus en détail dans la fiche Définitions

<sup>33</sup> Pour aller plus loin se référer à la fiche 3.8 sur la transmission des exploitations

<sup>34</sup> Dont les parents sont agriculteurs

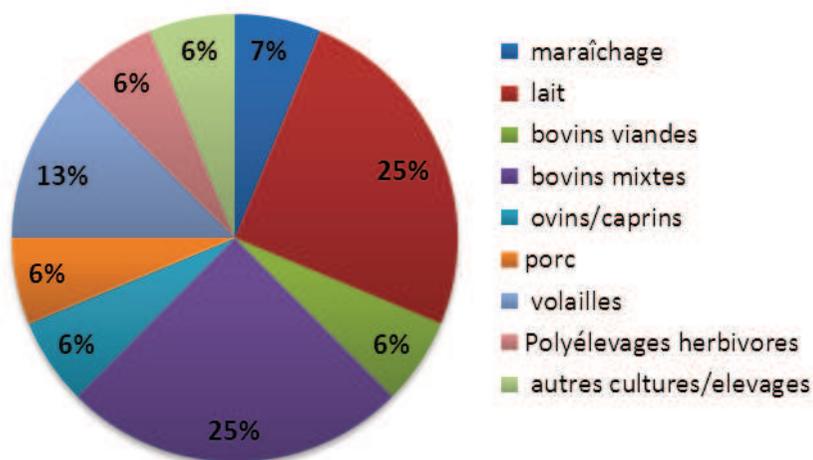
## ■ Le profil des exploitations à l'installation sur le Pays en 2012

### UNE MAJORITE DE FORMES SOCIETAIRES

En 2012 : 69% des installations aidées du Pays se font dans le cadre sociétair (75% au niveau région et 84% au niveau département).

### EN 2012, UNE LARGE PALETTE DE PROJET : LA PRODUCTION LAITIERE DOMINE

#### Les types de productions des installations aidées en 2012



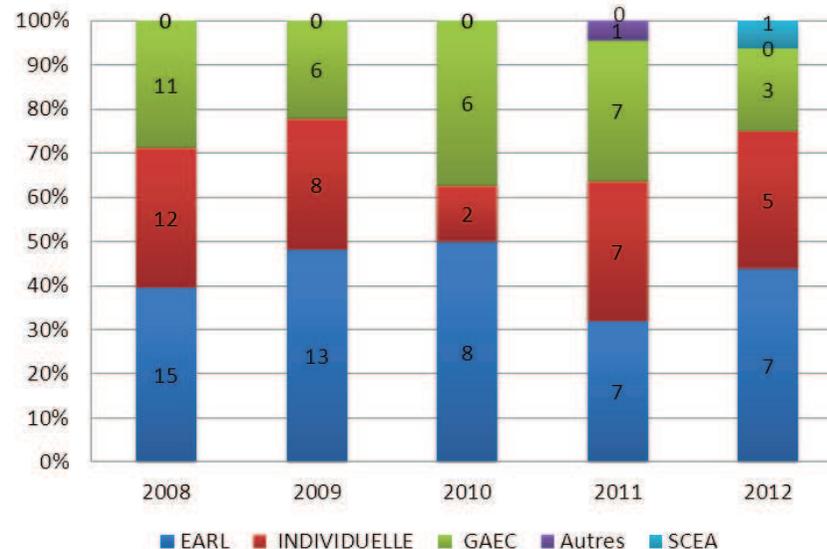
Source EOLOAS

Comme sur le reste du département, la production laitière prédomine (50%), cependant les installations spécialisées lait sont en proportion moindre. (25% contre 40% sur le département).

## ■ Evolution du profil des exploitations à l'installation sur le Pays entre 2008 et 2012

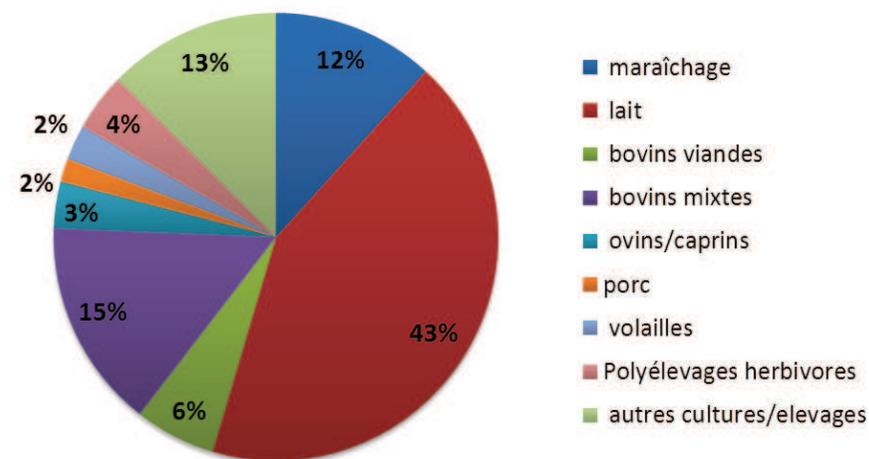
Sur l'échelle 2008 à 2012, au moins 68 % des installations ont été réalisées dans le cadre de société.

## Evolution de la forme juridique à l'installation entre 2008 et 2012



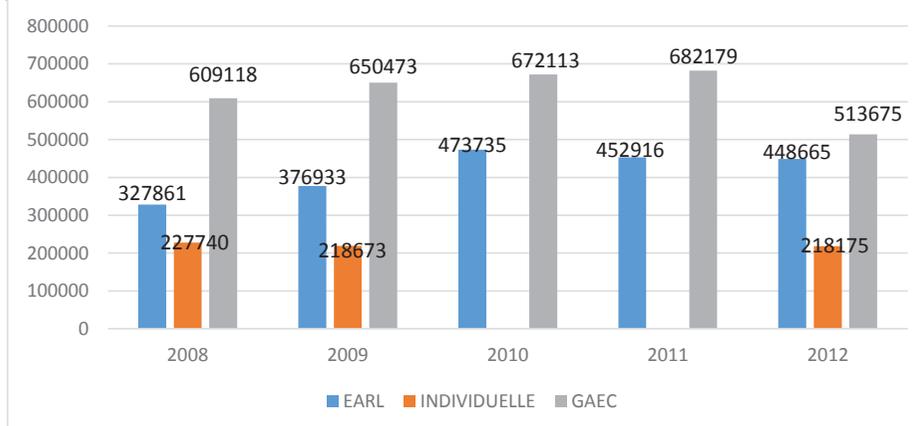
Source EOLOAS

## Les types de productions des installations aidées entre 2008 et 2012



Sur ces mêmes cinq années, le Pays retrouve la tendance départementale de 40% de projets d'installations en production spécialisée en lait (43%).

## La moyenne des références laitières à l'installation selon le statut juridique sur la Pays de Saint-Malo, en litres



Source EOLOAS

Même si ponctuellement une baisse est observée sur certaines années, les références laitières tendent à augmenter progressivement, quel que soit le statut juridique de l'exploitation. Cette augmentation est liée aux allocations supplémentaires européennes lors des installations mais également à la recherche individuelle constante d'augmenter la production.

### ■ Nouveaux marchés, nouvelles filières

Comme sur le reste du département les projets nouveaux marchés, nouvelles filières se développent : sur les 5 dernières années (2008-2012) on compte :

- 16 projets en agriculture biologique, soit 13% des installations aidées
- 16 projets avec ateliers de transformation à la ferme
- 22 projets avec commercialisation en vente directe, soit 18% des installations aidées

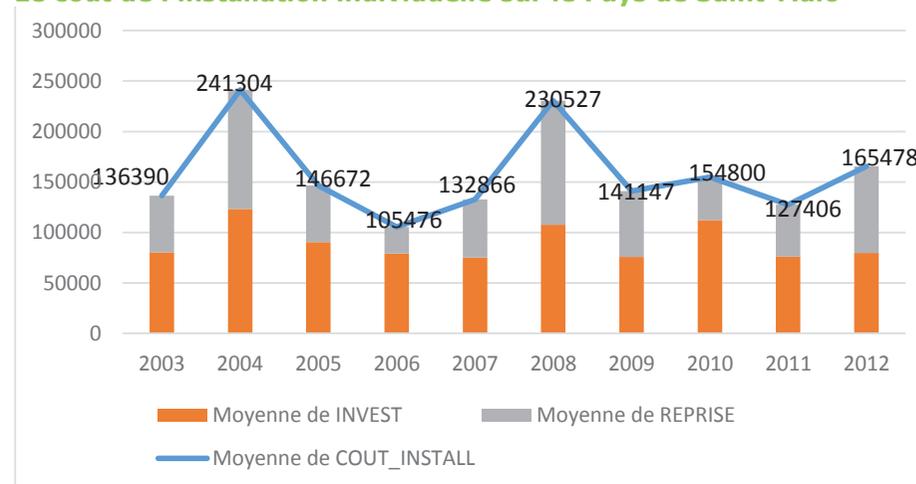
### ■ Coût et financement de l'installation individuelle

Le coût reste difficile à appréhender dans les projets sociétaires. Dans les projets individuels, le coût est constitué du montant de reprise et du montant des investissements (mise aux normes incluse) à l'installation.

Il est de 307 000 euros en moyenne sur le département pour une installation individuelle en production laitière (reprise et investissement compris, pour les 5 premières années).

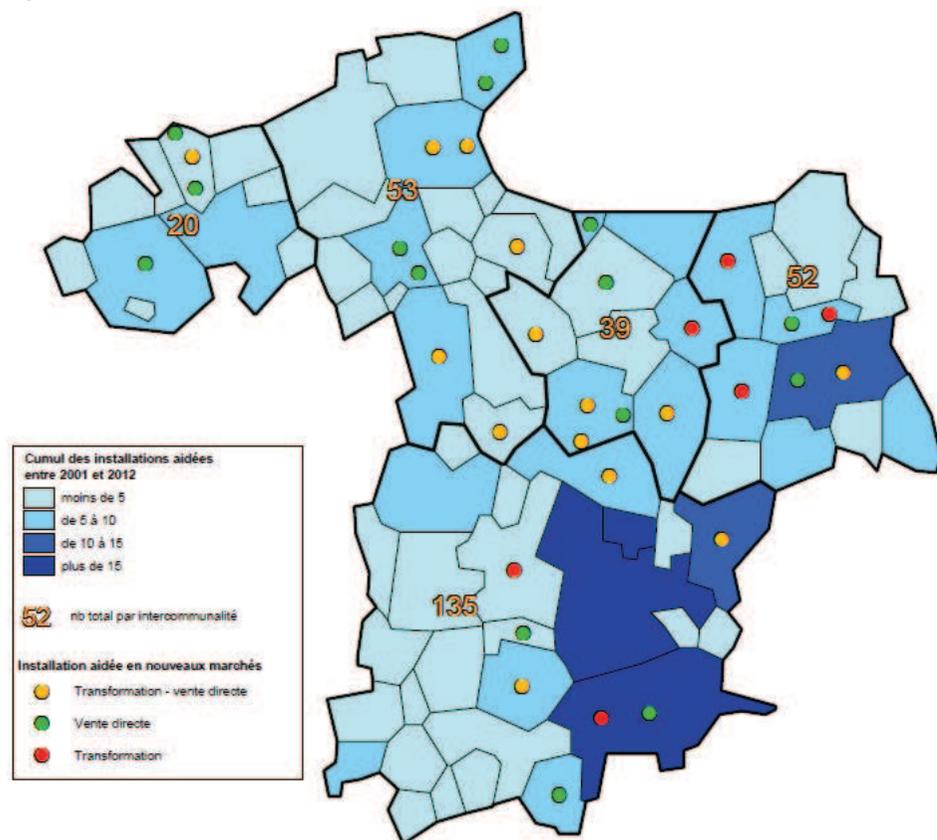
Les projets nouveaux marchés, nouvelles filières, notamment en production maraichères consomment moins de capitaux que les projets laitiers. Cette différence d'investissement explique en quoi le coût d'installation sur le Pays de Saint-Malo (environ 160 000 euros) est inférieur à la moyenne départementale.

## Le coût de l'installation individuelle sur le Pays de Saint-Malo



Source EOLOAS

## Les installations aidées sur le Pays de Saint-Malo entre 2001 et 2012



Source : Eoloas

### 3.8 La transmission des exploitations

#### Chiffres clés du Pays

**25 % des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans en 2012**

**44 % des plus de 55 ans déclarent ne pas avoir de successeur connu**

**Taux de renouvellement global de 75 %**

Le vieillissement de la population active agricole fait de la transmission un enjeu important pour le renouvellement des générations sur le territoire.

Termes utilisés :

Entrée = affiliation MSA : installations aidées et non aidées  
Sortie = radiation MSA et cessation d'activités  
Taux de renouvellement = entrées/sorties

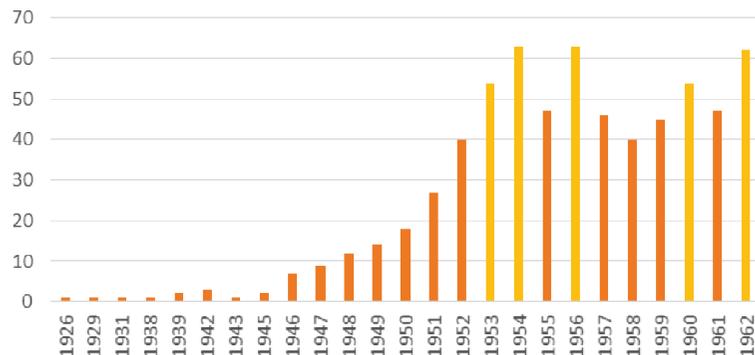
Source ODASEA - Chambre Agriculture 35

#### ■ Qui sont les futurs cédants du Pays de Saint-Malo ?

En 2012, 660 exploitants ont 50 ans ou plus, dont 366 plus de 55 ans<sup>35</sup>.

Dans les 5 prochaines années le nombre de cédants potentiels atteignant l'âge légal de départ à la retraite (62 ans) est en augmentation.

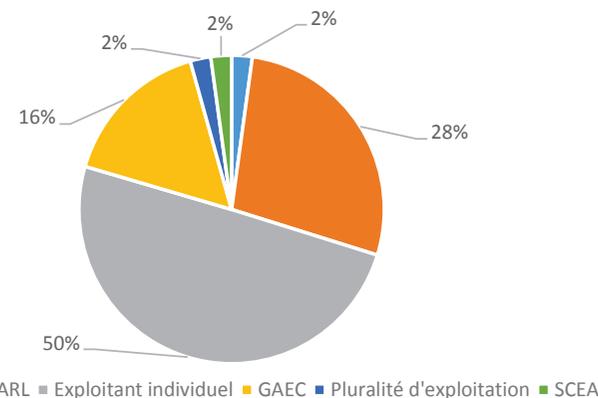
#### Les exploitants de plus de 50 ans sur le Pays de Saint-Malo



Source MSA chiffres 2012

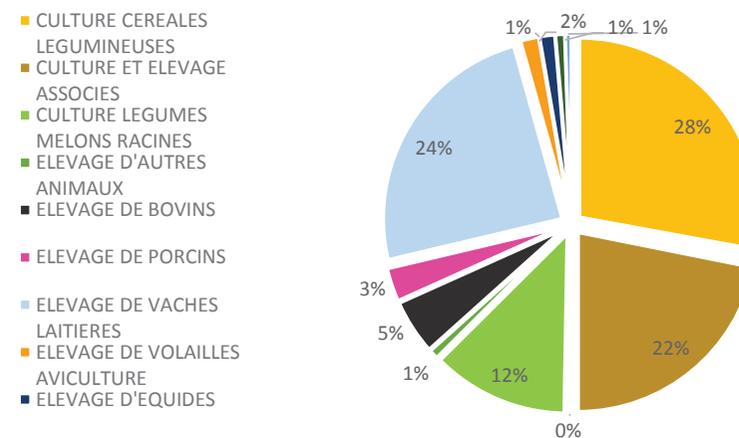
Ces exploitants mettent en valeur majoritairement des exploitations individuelles (50% des exploitations individuelles ont un chef âgé de plus de 55 ans) avec un système en polyculture élevage.

#### Formes juridiques des exploitations dont un des chefs d'exploitation a plus de 55 ans



Source MSA chiffres 2012

#### Systèmes de productions des exploitants de plus de 55 ans



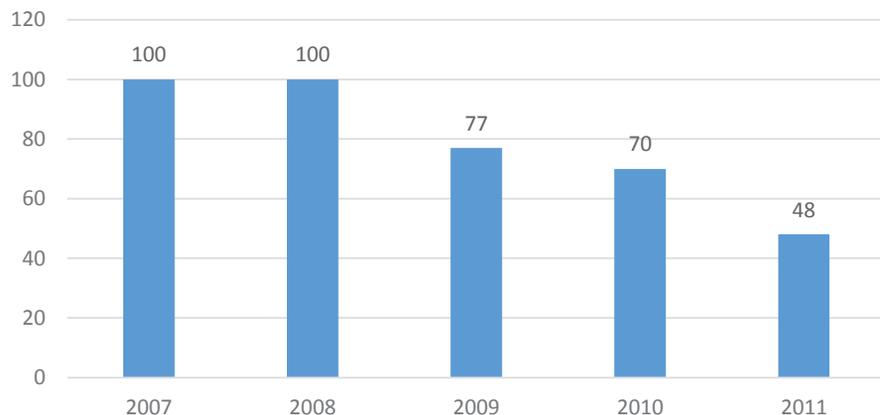
Source MSA chiffres 2012

<sup>35</sup> Source MSA 2012

## ■ Les cessations d'activité sur le Pays de Saint-Malo

En 2011, 48 cessations ont eu lieu sur le Pays, soit 11% des cessations du département.

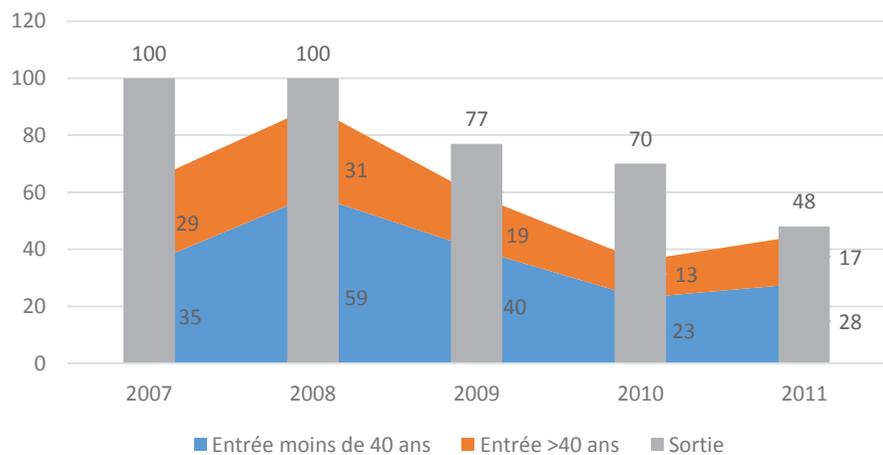
### Les arrêts d'activité sur le Pays de Saint-Malo sur les cinq dernières années



Source MSA

## ■ Le renouvellement des générations sur le Pays de Saint-Malo

### La comparaison des entrées aux sorties entre 2007 et 2011



Source MSA

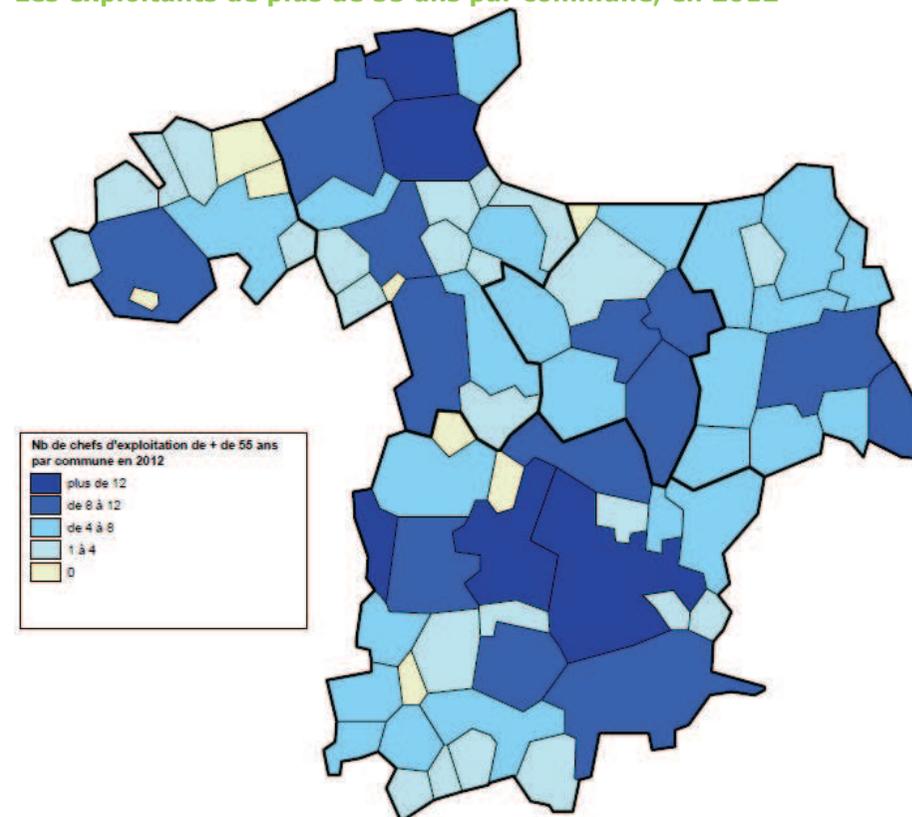
Le taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années est de 75% sur le Pays contre 69% sur l'ensemble du département si l'on ne tient pas compte de l'âge des installations.

Le taux de renouvellement descend à 47 % si l'on ne prend en compte que les installations des moins de 40 ans.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURS CEDANTS VIA LE REPERTOIRE DEPART-INSTALLATION (RDI) DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

En 2012, seules cinq exploitations du Pays sont inscrites au Répertoire Départ Installation en vue de chercher un repreneur ou un associé. Sur les cinq dernières années, 24 exploitations du Pays ont fait appel au RDI pour les accompagner dans leur projet de transmission. Les inscriptions sur ce répertoire ne sont pas obligatoires mais une volonté des exploitants.

### Les exploitants de plus de 55 ans par commune, en 2012



Source : MSA 2012



*Exemple de réunion avec un jury communal pour une action de repérage des exploitations qui ont un chef d'exploitation de plus de 55 ans - Source CA35*

**UNE PART PARFOIS NON NEGLIGEABLE DE LA SAU DES COMMUNES EST EXPLOITEE PAR DES AGRICULTEURS DE PLUS DE 50 ANS QUI N'ONT PAS DE SUCCESSEUR CONNU**

A l'occasion du Recensement agricole de 2010, les chefs d'exploitation (ou le plus âgé des co-exploitants) âgés d'au moins 50 ans ont été questionnés sur la succession de leur exploitation.

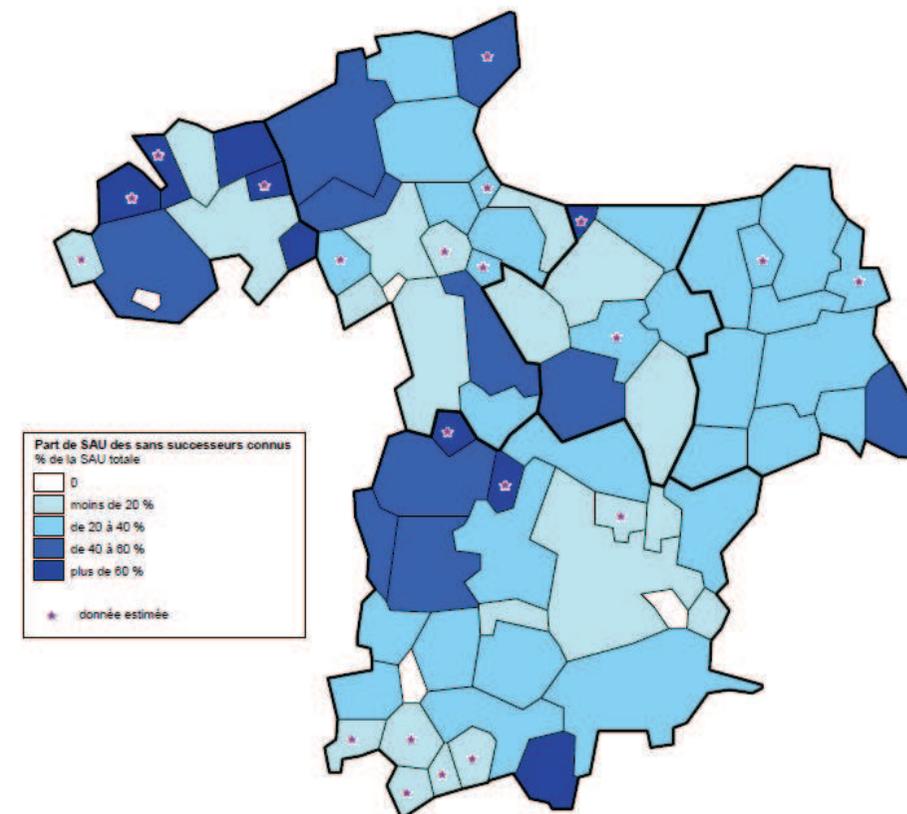
Ceux dont le successeur - c'est-à-dire un repreneur de l'exploitation ou encore un autre exploitant qui envisage de reprendre les terres et les bâtiments pour s'agrandir - n'est pas encore connu ont ainsi pu être identifiés.

Cette information n'a qu'une valeur indicative : un agriculteur sans successeur connu en 2010 trouvera peut-être un repreneur au cours des années suivantes. Elle reflète toutefois l'état d'avancement de la réflexion d'une part non négligeable des chefs et co-exploitants du Pays de Saint-Malo : 40 % des chefs et co-exploitants des exploitations moyennes et grandes ont plus de 50 ans.

Dans près d'un tiers des communes du Pays de Saint-Malo, la SAU des exploitants sans successeur connu représente moins de 20 % de la SAU communale. En revanche, dans certaines communes, la SAU des exploitants sans successeur connu représente une part particulièrement importante de la SAU communale (plus de 40 %) notamment sur la frange littorale allant de Cancale à Ploubalay, mais aussi dans la zone de Pleugueneuc/Saint-Pierre-de-Plesguen et

des communes limitrophes, de Baguer-Morvan, Plerguer et sur la commune de Sougeal.

**Les surfaces exploitées par les sans successeurs connus par commune, en 2010**



Source Agreste - Recensement 2010

Une étude de la Chambre d'Agriculture menée entre 2012 et 2013 sur les cantons de Combourg et Tinténiac<sup>36</sup> a permis de recenser et identifier les exploitants de plus de 55 ans :

- 114 chefs d'exploitations de plus de 55 ans qui mettent en valeur plus de 2 500 ha
- 309 sièges d'exploitations
- 485 chefs d'exploitations

### Et le foncier agricole ?

L'identification d'un successeur représente un réel enjeu pour la préservation du foncier agricole sur près de 20 communes du Pays de Saint-Malo notamment sur la zone littorale et le centre-ouest du territoire (cf carte).

En 2010, pour les moyennes et grandes exploitations :

- 41% des exploitations sont détenues par un chef d'exploitation ou premier co-exploitant de 50 ans ou plus (*soit 394 exploitations, cf fiche 3.6 sur l'âge des actifs*) ;
- la SAU moyenne est de 67 ha (*cf fiche 3.2 sur la taille des exploitations*)

Potentiellement, 26 398 ha vont changer de main d'ici 2025, pour des installations ou des confortations d'exploitations existantes.

Le besoin en renouvellement est important dans les années à venir. Les repreneurs doivent en effet répondre à des exigences de plus en plus fortes : performance économique, performance environnementale, attentes des consommateurs...

---

<sup>36</sup> Etude Repérage remis à la communauté de communes Bretagne Romantique en 2012 pour le canton de Combourg et en 2013 pour le canton de Tinténiac

## 3.9 La formation et les compétences des actifs

La formation en agriculture est possible tout au long de la vie, initiale (scolaire et apprentissage) ou continue, elle permet de former d'une part de futurs agriculteurs ou salariés agricoles, d'autre part les actifs en place.

### Chiffres clés du Pays

**5 établissements  
d'enseignement agricole**

**Effectif 2012 : 1 058 personnes**

Le niveau de formation de la population active agricole augmente. Il suit le mouvement global d'élévation du niveau de formation de la population.

Au-delà des emplois dans les exploitations agricoles,

l'agriculture génère de nombreux emplois dans les domaines de l'industrie agro-alimentaire et des différents services liés aux exploitations. Pour la production des biens agricoles, une main d'œuvre disponible et qualifiée est nécessaire.

Face à ces besoins, des formations doivent être adaptées, en fonction des spécialités et des niveaux recherchés.

### ■ L'attribution des aides à l'installation, moteur de l'élévation du niveau de formation des chefs d'exploitation

La nécessaire « capacité professionnelle agricole » pour l'attribution des aides à l'installation à partir de 1973 a également incité au développement de la formation agricole. Depuis 1988, la capacité professionnelle de niveau IV est demandée.

Dans le cadre des installations, le dispositif d'accompagnement a évolué en 2009 avec la mise en place du Plan de Professionnalisation Personnalité (PPP). Il a pour objectif de mieux prendre en compte le profil et le projet de la personne pour proposer des actions adaptées. Seule une formation de trois jours est obligatoire (= stage 21 heures), mais la plupart des porteurs de projet optent, pour une dizaine de jours de formation.

### ■ Les métiers sont de plus en plus complexes

Les futurs actifs devront être en mesure de s'adapter à la diversité et la technicité des moyens de productions. De nouvelles compétences vont être nécessaires : plus de gestion, de management (si développement des exploitations mixtes), de communication (sur le métier, vis-à-vis du public) et de « l'ouverture d'esprit, pour des actifs autonomes, en capacité de se former par eux-mêmes, d'être en veille sur les évolutions et les opportunités, en capacité de comprendre leur environnement dans un monde de plus en plus complexe »<sup>37</sup>.

Les formations se sont développées progressivement vers des enseignements plus diversifiés comme le développement local, la communication.

Ainsi, parmi les personnes qui se forment dans les spécialités agricoles, un tiers en moyenne trouve un emploi dans les activités para-agricoles<sup>38</sup> (ex. : groupements de producteurs, centres de gestion, organisations professionnelles...) ou les secteurs connexes à l'agriculture (ex. pour les formations horticoles : jardineries, services espaces verts des collectivités territoriales...). Les formations agricoles répondent donc à des besoins de compétences pas seulement dans les exploitations agricoles, mais aussi dans les services à l'agriculture.

Enfin, la pratique directe par le biais de stages est développée mais pas suffisamment d'après la prospective menée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne. La part d'apprenants non issus du milieu agricole est en progression et les exigences d'autonomie et de prise d'initiatives demandées aux salariés agricoles sont importantes et nécessitent de l'expérience professionnelle.

<sup>37</sup> Prospective emploi formation en production agricole - Observatoire emploi formation de l'agriculture - CRAB 2013 - p.12

<sup>38</sup> Prospective emploi formation en production agricole - Observatoire emploi formation de l'agriculture - CRAB 2013 - p.10

## ■ Les établissements d'enseignement agricole dans le Pays de Saint-Malo et leurs formations

LPEGTA Dol de Bretagne – Les Vergers – Etablissement privé :

*Formation initiale*

- Formations générales et technologiques
- Agriculture, Elevage et Soins des animaux
- Mécanique, Machinisme et Equipements
- Environnement, Paysage et Forêt
- Services à la personne, Animation des territoires
- Vente, commerce et conseils

LPRP Tinténiac - Etablissement privé :

*Formation initiale*

- Services à la personne, Animation des territoires

MFREO St Symphorien/Hédé - Etablissement privé :

*Formation initiale*

- Agriculture, Elevage et soins aux animaux (élevage équin)

CPSA Combourg<sup>39</sup> - Etablissement publique :

- Formation professionnelle continue en élevage et paysage

CFA CEFCM site UFA Lycée Maritime de Saint-Malo : *apprentissage*

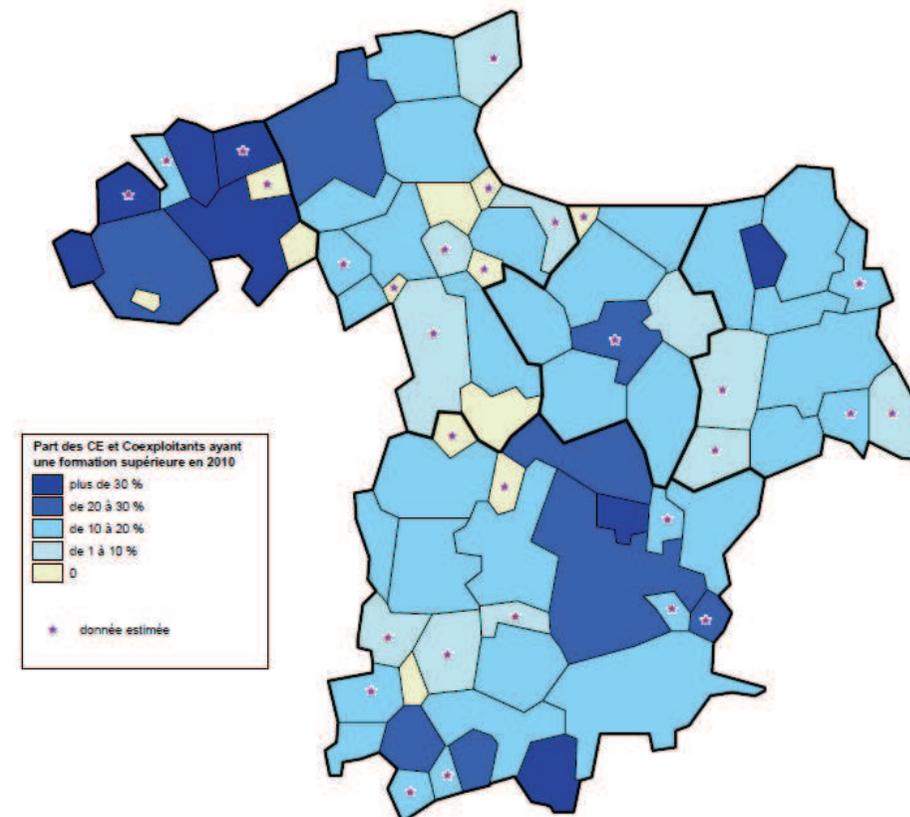
- Aquaculture

L'ensemble de ces établissements comptabilise un effectif total de 1058 personnes en 2012<sup>40</sup>. Les formations agricoles vont de la 4<sup>ème</sup> (niveau VI) au BTS (niveau III).

Pour en savoir plus : [www.agrimetiers.com](http://www.agrimetiers.com)

## ■ Le niveau de formation des actifs agricoles

Part des chefs d'exploitation et Co exploitants avec une formation initiale supérieure en 2010



Source : Agreste – Recensement Agricole 2010

La formation initiale correspond à l'enseignement suivi pendant les années de scolarité. Elle comprend la formation scolaire et l'apprentissage, et peut être générale, technique ou agricole.

<sup>39</sup> Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Théodore Monod – Le Rheu

<sup>40</sup> Source DRAAF Bretagne – SRFD, traitement statistique : Observatoire emploi formation - CRAB

## ■ Le déficit de main d'œuvre formée

L'étude prospective menée par la CRAB prévoit à travers son scénario tendanciel un déficit de candidats formés de l'ordre de 21% à l'horizon 2015<sup>41</sup>.

En valeur, le déficit est plus important en élevage et polyculture-élevage mais relativement aux besoins en emploi, le déficit est surtout élevé en productions légumières et horticoles.

## ■ La formation continue

Elle s'adresse surtout à des personnes ayant quittées le système scolaire. Elle peut être diplômante ou non.

Elle est surtout financée par des organismes paritaires.

Le VIVEA : Fond d'assurance formation des entrepreneurs du vivant

FAFSEA : Fond d'assurance formation pour les salariés de la production agricole et des activités annexes

Pôle emploi et le conseil régional ou d'autres organismes paritaires collecteurs interviennent aussi pour les demandeurs d'emploi ou les salariés qui souhaitent se reconvertir en agriculture (découverte des métiers agricoles : ADEMA puis formation professionnelle de niveau 5 à 3).

---

<sup>41</sup> Rapport : « potentiel de candidats » / « besoins en emplois qualifiés »



## 3.10 La santé en agriculture

### ■ Les troubles de la santé en agriculture

Le métier d'agriculteur implique un travail physique quotidien, donc une forte sollicitation permanente du corps et des risques également liés à l'utilisation des machines agricoles.

De fait, les machines sont de moins en moins impliquées dans les accidents, le nombre d'accidents déclarés est en diminution. Ces accidents sont plus graves que la moyenne des accidents et la gravité est différente selon les secteurs d'activité. Par exemple, le taux moyen d'incapacité suite à un accident de machine est plus important en entreprise de travaux agricoles que dans les espaces verts.

A part pour le secteur de la production agricole, les salariés sont plus fréquemment concernés par les accidents de machines (notamment dans le secteur des espaces verts). Les outils portatifs motorisés constituent la catégorie de machines les plus dangereuses dans leur utilisation.

Des formations sont proposées notamment par la MSA pour apprendre des techniques de travail pour réduire la pénibilité des travaux et/ou prévenir les accidents.

Au-delà des accidents, la première cause de mortalité invoquée pour les exploitants agricoles est le cancer, avec une surreprésentation des cancers hématologiques (leucémie, lymphome...), de la prostate, du cerveau et de la peau. L'exposition aux pesticides est notamment mise en avant, lié à l'usage professionnel, et à un contact essentiellement par voie cutanée, parfois par voie respiratoire. Aujourd'hui, des règles d'hygiène et de sécurité existent et sont vulgarisées près des utilisateurs, notamment au travers de formations type : Ecophyto (agrément obligatoire pour tout utilisateur professionnel avant le 1er octobre 2014).

L'institut national de veille sanitaire a publié une étude en 2013 sur la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants<sup>42</sup> en France. Il s'agit de la 3ème cause de mortalité en agriculture. Le risque est 3

fois plus élevé pour les hommes et 2 fois plus élevé chez les femmes que chez les cadres. C'est la catégorie sociale présentant un risque de mortalité par suicide le plus élevé en France (la MSA n'enregistre les suicides que s'ils sont considérés comme accident du travail).

Cette forme de fragilisation pour la profession s'explique par différents facteurs :

- la diminution du nombre d'actifs non salarié peut conduire à une certaine forme d'isolement professionnel même si les structures sociétaires (regroupement des exploitants en société) se développent.

- Le dialogue est plus difficile à établir qu'il y a une trentaine d'années bon nombre de conjoints ne travaillent plus à la ferme. Un grand nombre d'agriculteurs sont seuls sur leurs exploitations.

- De plus, l'incertitude économique couplée aux fluctuations importantes des marchés engendrent des gestions d'entreprises complexes et en conséquence des revenus agricoles instables d'où un développement de stress à l'image d'autres métiers.

### ■ Vers une amélioration de la prise en charge

Des mesures d'amélioration se développent avec, par exemple depuis le 1er janvier 2014, la perception d'indemnités journalières en cas d'interruption de l'activité pour cause de maladie à la suite d'un accident de la vie privée, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles. Jusqu'à présent, ces indemnités n'étaient versées que pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles.

Au-delà de la prise en charge maladie, d'autres mesures d'accompagnement existent également ; par exemple, l'association ATESE (Appui Technique Economique et Social aux Exploitants) accompagne les agriculteurs en difficultés économiques, et permet au-delà de la situation économique de l'exploitation, d'être un premier lieu d'échanges, de concertation pour rompre l'isolement et aider à la décision.

Pour ceux qui rencontrent des difficultés ou qui souhaitent se réorienter, un site internet existe pour accompagner les agriculteurs dans leur évolution et /ou décision [www.agricollectif.fr](http://www.agricollectif.fr).

<sup>42</sup> InVS – Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants – premiers résultats – octobre 2013

## Enjeux agricoles - Partie 3

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
3.1	Les exploitations sont relativement bien réparties sur le territoire		Il y a une forte diminution du nombre d'exploitations même si les volumes de production est toujours là, certains secteurs côtiers pâtissent de l'absence de siège	L'absence de siège d'exploitation est dommageable notamment pour les élevages car le pâturage est souvent privilégié autour de ces derniers. L'absence de pâturage contribue à privilégier des types de productions hors-sol.
				La concurrence entre la valorisation du patrimoine bâti et la préservation de l'outil de production agricole est importante
				Les terres agricoles à proximité de zones urbanisées peuvent aussi être convoitées pour valoriser le foncier en bâti au moment d'une cessation d'activité
3.2		Les exploitants se regroupent pour mutualiser les moyens de productions		
		Les échanges parcellaires peuvent être une opportunité de regrouper le foncier des exploitations dans un contexte où elles se regroupent de plus en plus	La taille des exploitations augmente et les distances de parcours peuvent se trouver allongées car plusieurs sites de production sont associés	La perte de terres de côtes non gélives est dommageable pour la filière légumes.
3.3	De nombreux emplois sont pourvus dans les activités de production mais il y a également de nombreux emplois induits	Les compétences demandées évoluent créant de nouvelles opportunités. L'emploi salarié se développe	Le nombre de chefs d'exploitations diminue L'activité agricole peine à recruter, lié à un déficit d'image	Certains secteurs de productions peinent à trouver de la main d'œuvre qualifiée (élevage porc, lait, production légumière...)
3.4	La part des femmes dans l'emploi salarié progresse			
3.5	L'entraide et la mutualisation du matériel sont encore importantes en agriculture	La délégation du travail s'organise (associations de remplacements, groupements d'employeurs, entreprises de travaux agricoles...)		L'enclavement agricole de certains secteurs du territoire pourra avoir des conséquences sur le travail en commun (entraide lors des travaux des champs)
3.6			Les chefs d'exploitations de 50 ans et plus sont en nombre important	
3.7	Le territoire a une bonne dynamique d'installation Les types d'installations sont diversifiés			
3.8				En 2012 plus de 366 chefs ont plus de 55 ans et vont céder leur exploitation dans les 5 à 10 ans. La moitié ont une exploitation individuelle donc a priori pas de continuité directe par des associés
				Le manque de personnes qualifiées pour répondre aux exigences de plus en plus fortes est conséquent : performance économique, performance environnementale, attentes des consommateurs...

3.9	Le niveau de formation des jeunes installés a augmenté		La main d'œuvre formée est difficile a trouvé	
3.10		Des associations ou organisations professionnelles s'organisent pour proposer des mesures d'accompagnement	L'agriculture reste un travail physique même si les conditions évoluent progressivement	Les incertitudes économiques combinées à l'isolement de certains professionnels peuvent nuire à la santé

